

TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mercredi trois mars deux mille quatre à dix-huit heures quinze, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2003-2004 et 2004-2005 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, ceci conformément aux articles 14, 19 d), 20 et 29 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 (édition 2002).

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 21 a) dudit règlement, stipulant : « Le président a la garde du sceau du Conseil communal »);
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 53 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2003-2004 qui vont être reliés pour constituer le registre N° 53 (législature 2002-2006), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 2001, reliés par législatures jusqu'au N° 52, sont déposés aux Archives communales, Maupas 47, conformément à l'article 14 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit : rapports authentiques et correspondance.

En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal :

Pour le Bureau de l'an 2003-2004 :

La présidente :	Martine FIORA-GUTTMANN
Le premier vice-président :	Maurice CALAME
Le second vice-président :	Jean-Christophe BOURQUIN
Les scrutateurs :	Fernande HEIDEGGER
	Albert GRAF
Les scrutateurs suppléants :	Jacques BONVIN
	Philippe MARTIN
Le secrétaire :	Daniel HAMMER

./.

Pour le Bureau de l'an 2004-2005 :

Le président : Maurice CALAME

Le premier vice-président : Jean-Christophe BOURQUIN

La seconde vice-présidente : Alma BUCHER

Les scrutateurs : Jean-Charles BETTENS

Pierre-Henri LOUP

Les scrutateurs suppléants : Jacques BONVIN

Jean MPOY

Le secrétaire : Daniel HAMMER

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Josianne Dentan, Andrea Eggli, Aline Gabus, Jean Meylan, Gilles Meystre, Antoine Rudasigwa, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Michel Julier.

Membres présents	91
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	1
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Transmission des pouvoirs

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la passation des pouvoirs entre les Bureaux 2003-2004 et 2004-2005, qui s'est déroulée le mercredi 3 mars 2004.

Lettre

de M. Christophe Jaquet, « vient-ensuite » POP, qui renonce à entrer au Conseil communal. (2 mars 2004.)

Discours d'ouverture

M. Maurice Calame, président.

Décès

survenu le 29 février 2004, de M. Michel Pittet, président du Conseil communal en 1977, conseiller municipal de 1980 à 1989.

M. le président rend hommage au disparu et invite le Conseil, ainsi que le public, à observer un instant de silence.

Salut

aux anciens présidents du Conseil présents à la tribune du public.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2003/60. (4 mars 2004.)

**Pétition
Dépôt officiel**

de la Meute suisse (environ 650 signatures) contre les abus en matière d'affichage public.

Le dépôt de cette pétition avait été annoncé le 7 octobre 2003, à réception d'un envoi isolé d'une signataire.

	<p>Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.</p> <p>_____</p>
Pétition Dépôt	<p>de M^{me} Marlyse Neyroud et consorts (73 signatures) pour l'aménagement de la place de jeux de Chandieu.</p> <p>Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.</p> <p>_____</p>
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none">- <u>9 février 2004</u> : Projet de construction d'un immeuble à loyer modéré pour personnes âgées par la Fondation Cités Val Paisible et Val Fleuri – Ouverture d'un compte d'attente.- <u>18 février 2004</u> : Ouverture d'un compte d'attente pour financer l'étude du remplacement des garde-corps du Grand-Pont.- <u>18 février 2004</u> : Installation d'un serveur vocal au Service du contrôle des habitants.- <u>18 février 2004</u> : Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler : « Pour les enfants au travail. »- <u>1^{er} mars 2004</u> : Pétition du collectif de soutien aux sans-papiers du canton de Vaud concernant les arrestations de sans-papiers. <p>_____</p>
Question Réponse	<p>à la question (N^o 9) de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) au sujet de certains points du rapport de la Commission permanente de gestion pour l'exercice 2002.</p> <p>_____</p>
Question Réponse	<p>à la question (N^o 11) de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) sur l'évolution démographique observée depuis 1997.</p> <p>_____</p>
Question Dépôt	<p>de M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.) au sujet de la restructuration du réseau des tl.</p> <p>_____</p>
Question Dépôt	<p>de M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) : « Question écrite à la Municipalité qui en a à secouer... des candélabres ! »</p> <p>_____</p>
Motion Dépôt	<p>de M^{mes} Andrea Eggli (POP) et Diane Gilliard (POP) pour la municipalisation de quelques services postaux.</p> <p>_____</p>
Interpellation Dépôt	<p>de M^{me} Andrea Eggli (POP) : « Nettoyage des locaux de la Ville : une affaire municipale ! »</p> <p>_____</p>

Rapport s/préavis
N° 2003/60

**Projet de construction d'un bâtiment de 6 niveaux
et de quatre bâtiments de 3 niveaux comprenant au total
54 logements subventionnés, une nurserie-garderie
et un parking souterrain de 72 places au chemin de la Colline 14 à 56**

Constitution d'un droit de superficie

**Octroi des aides publiques prévues
par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement**

Octroi d'un cautionnement solidaire

Demande de crédit d'équipement pour une nurserie-garderie

Demande de crédit pour l'aménagement d'un parc public de quartier

Rapportrice : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)

**Amendement de la
commission**

Acte constitutif de droit de superficie :

9. Retour anticipé des constructions en cas de non-respect ou de violation de ces obligations par la Société

La Commune de Lausanne aura la faculté d'exiger la radiation au Registre foncier de la servitude de droit distinct et permanent de superficie et de provoquer le retour anticipé des constructions si la Société renonce définitivement à toute activité et décide sa dissolution, si elle est mise en péril par une mauvaise gestion, si elle modifie le but qu'elle poursuit sans l'assentiment de la Commune, si elle ne respecte pas les obligations légales contenues dans la législation cantonale et ses règlements d'application, la réglementation communale et ses directives annexes ainsi que les obligations contractuelles qu'elle doit assumer envers la Commune ou si l'état d'entretien des constructions laisse manifestement à désirer.

Discussion

Roland Rapaz (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant au point 4 des conclusions :

**Amendement
Dépôt**

4. *d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 175'924.— durant les trois premières années après l'achèvement des travaux, cette prise en charge étant réduite dès la quatrième année en fonction de la conjoncture ; ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.*

Discussion, suite

Myriam Maurer-Savary (Soc.), Elisabeth Müller (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

Le point 1 des conclusions est adopté étant précisé que le 3^e alinéa du chiffre 8 de la convention de superficie est biffé.

Discussion, suite

Silvia Zamora, directrice, Jacques Ballenegger (Les Verts), qui retire son second amendement, Dino Venezia (Lib.), Roland Rapaz (Soc.).

**Vote
s/amendements**

Le Conseil, à l'unanimité moins 1 abstention, **accepte** l'amendement de la commission à l'art. 9 de l'acte constitutif de droit de superficie.

Le Conseil, sans avis contraires mais avec 1 abstention, **accepte** l'amendement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) au point 4 des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 2 abstentions, **accepte** les points 1 à 13 amendés des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie figurant dans le préavis N° 2003/60 de la Municipalité du 6 novembre 2003, acte qui servira de base pour la mise à disposition de la Société coopérative Cité-Derrière, pour la construction de logements subventionnés, d'une surface d'environ 4150 m² correspondant à la parcelle N° 7535, sise avenue de Provence et chemin de la Colline, avec la modification suivante :

9. *Retour anticipé des constructions en cas de non-respect ou de violation de ces obligations par la Société*

*La Commune de Lausanne aura la faculté d'exiger la radiation au Registre foncier de la servitude de droit distinct et permanent de superficie et de provoquer le retour anticipé des constructions si la Société renonce définitivement à toute activité et décide sa dissolution, si elle est mise en péril par une mauvaise gestion, si elle modifie le but qu'elle poursuit sans l'assentiment de la Commune, si elle ne respecte pas **les obligations légales contenues dans la législation cantonale et ses règlements d'application, la réglementation communale et ses directives annexes ainsi que les obligations contractuelles qu'elle doit assumer envers la Commune ou si l'état d'entretien des constructions laisse manifestement à désirer.***

2. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle précitée ;

3. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Cité-Derrière les appuis financiers, prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation, sur la parcelle communale mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de cinq bâtiments comprenant au total 54 logements ;

4. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée, soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 175'924.— durant les trois premières années après l'achèvement des travaux, cette prise en charge étant réduite dès la quatrième année en fonction de la conjoncture ; ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ; ./.

5. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût de construction, déduction faite de la valeur du terrain, admis par les Autorités subventionnantes cantonales et communales, soit au maximum un montant de Fr. 5'002'000.—, cela conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
6. d'autoriser la Municipalité à souscrire, en temps opportun, à l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Cité-Derrière, pour un montant maximal de Fr. 30'000.— afin de permettre l'accès à huit logements pour des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants ;
7. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 100'000.—, destiné à couvrir l'acquisition du mobilier non fixe et du matériel de la nurserie-garderie prévue dans le programme de construction ;
8. d'amortir annuellement le crédit mentionné ci-dessus, à raison de Fr. 20'000.— par la rubrique 5900.331 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, Service de la petite enfance ;
9. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, Service de la petite enfance, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 7 ;
10. de prendre acte du plan d'aménagement du parc de la Colline ;
11. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 397'000.— ;
12. d'amortir annuellement le crédit mentionné ci-dessus, à raison de Fr. 79'400.— par la rubrique 6600.331 du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades ;
13. de faire figurer sous la rubrique 6600.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement, Service des parcs et promenades, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 12.

Rapport s/préavis
N° 2003/57

Parcelle N° 3607 sise à la route d'Oron
Octroi d'un droit distinct et permanent de superficie
à M. et M^{me} Pascal et Isabelle Ravel
Rapportrice : M^{me} Magali Zuercher (Soc.)
[remplacée par M. Fabrice Ghelfi (Soc.)]

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant à la conclusion du préavis :

Amendement Dépôt	(...), la convention de droit de superficie étant amendée en ce sens que le chiffre 8 est biffé.
Discussion, suite	Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur, Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Pierre Payot (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur, Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur.
Vote s/amendement	Le Conseil, à une évidente majorité, refuse l'amendement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts).
Amendement Dépôt	<p>Jean-Yves Pidoux (Les Verts) dépose alors les amendements suivants à l'acte constitutif :</p> <p><u>Art. 8</u>, dernier alinéa : <i>Tout litige entre parties relatif à l'interprétation des dispositions ci-dessus sera soumis au Tribunal arbitral prévu à l'article dix-huit ci-après.</i></p> <p><u>Art. 10</u>, al. 4 : <i>Si le superficiant n'autorise pas la cession ou le transfert économique, les superficiaires pourront exiger que le Tribunal arbitral prévu à l'article dix-huit du présent acte décide si le refus est justifié au regard des conditions énumérées ci-dessus.</i></p>
Vote s/amendements	Le Conseil, au vote, accepte les amendements de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts).
Vote	<p>Le Conseil, au vote, accepte la conclusion amendée du préavis, <u>soit, décide</u> :</p> <p>d'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de M. et M^{me} Pascal et Isabelle Ravel un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 559 m² de la parcelle N° 3607 sise à la route d'Oron, aux conditions figurant dans le préavis N° 2003/57 de la Municipalité, du 30 octobre 2003, avec les modifications suivantes à l'acte constitutif :</p> <p><u>Art. 8</u>, dernier alinéa : <i>Tout litige entre parties relatif à l'interprétation des dispositions ci-dessus sera soumis au Tribunal arbitral prévu à l'article dix-huit ci-après.</i></p> <p><u>Art. 10</u>, al. 4 : <i>Si le superficiant n'autorise pas la cession ou le transfert économique, les superficiaires pourront exiger que le Tribunal arbitral prévu à l'article dix-huit du présent acte décide si le refus est justifié au regard des conditions énumérées ci-dessus.</i></p> <hr/>

Rapport s/préavis
N° 2003/47

Signalisation des écoles lausannoises

Rapportrice : M^{me} Alma Bucher (VDC)

Discussion

Graziella Bertona (Lib.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Pierre Santschi (Les Verts), Jacques Pernet (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Graziella Bertona (Lib.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, par 35 oui, 26 non et 21 abstentions, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 450'000.— ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de Fr. 90'000.— par la rubrique 4200.331 «Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction des travaux, Service des routes et voirie ;
3. de faire figurer, sous la rubrique 4200.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit ci-dessus.

Motion

de M. Pierre Payot (POP) demandant à la Municipalité de proposer une adjonction au RPAC fixant un plancher et un plafond aux montants des augmentations de salaires liées aux adaptations à l'indice suisse des prix à la consommation.

Discussion préalable

Serge Segura (Rad.), Nicole Grin (Lib.), Pierre Payot (POP), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Pierre Payot (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Graziella Bertona (Lib.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), qui dépose la motion d'ordre suivante :

Motion d'ordre
Dépôt

Motion d'ordre demandant que cet objet soit retiré de l'ordre du jour jusqu'à réception du développement de la motion.

Discussion

Pierre Payot (POP), Alain Hubler (POP), Daniel Hammer, secrétaire, Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote

Le Conseil, par 32 oui, 42 non et 7 abstentions, **refuse** la motion d'ordre de M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

Discussion, suite

Pierre Payot (POP).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (4 cosignataires) : « Investir dans la pierre pour une santé de fer... de la CPCL. »

**Discussion
préalable**

Charles-Denis Perrin (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Pour donner le goût de la lecture aux enfants. »

**Discussion
préalable**

Graziella Schaller (Lib.), Marie-Josée Gillioz (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Pour un jour de repos supplémentaire : le 2 janvier ! »

**Discussion
préalable**

Thérèse de Meuron (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Fabrice Ghelfi (Soc.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M^{me} Florence Germond (Soc.) : « Construction du m2 : pour un plan de mesures d'accompagnement. »

**Discussion
préalable**

Martine Fiora-Guttmann (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Claude Bonnard, Alma Bucher, Sylvie Freymond, Florence Germond, Diane Gilliard, Georges Glatz, Evelyne Knecht, Jean Meylan, Antoine Rudasigwa, Dino Venezia, Antoine Verdon.

Membres absents non excusés : Josianne Dentan, Robert Fox, Aline Gabus, Charles-Denis Perrin, Magali Zuercher.

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M^{me} Céline Christin (POP).

Démission

de M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), avec effet au 31 mars 2004. (30 mars 2004.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2003/43, 2003/37, 2003/67 et 2004/4. (25 mars 2004.)

Communication du Conseil

4 mars 2004 : Commission permanente des finances. Organisation pour 2004.

Communications municipales

- 10 mars 2004 : Pétition du 6 avril 2003 de M. Kyril Gossweiler, intitulée : « Pour un/une commissaire à la déontologie, bénévole si possible. »
- 15 mars 2004 : Déménagement des Services de la circulation et des pompes funèbres officielles, ainsi que d'une partie du Service du personnel et des assurances.
- 17 mars 2004 : Prélèvement sur le Fonds du développement durable pour le projet « Mise en place d'une démarche environnementale ISO 14001 aux SIL ».

Question Réponse	à la question (N° 10) de M. Pierre Santschi (Les Verts) : « Autopartage dans l'Administration communale. » _____
Motion Dépôt	de M. Jacques Bonvin (Les Verts) et consorts (4 cosignataires) : « Objectif soleil ! ». _____
Motion Dépôt	de M. Gianni John Schneider (Soc.) et consorts (7 cosignataires) : « Un site internet culturel performant : un atout touristique pour la ville. » _____
Interpellation Dépôt	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Augmentation des tarifs des tl : quel est le point de vue de la Municipalité ? ». L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) sur l'application de la nouvelle Loi cantonale sur l'exercice de la prostitution. _____
Interpellation Dépôt	de M. Philippe Martin (Rad.) sur l'efficacité des mesures préconisées dans le préavis N° 271 (1993), « Informatisation globale du Corps de police », ayant pour objectif de libérer des policiers de tâches administratives au profit de tâches de police. _____
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M ^{me} Fernande Heidegger (POP). M ^{me} Andrea Eggli, au nom du groupe POP et Gauche en mouvement, présente la candidature de M ^{me} Céline Christin (POP). Le Conseil désigne à l'unanimité M ^{me} Céline Christin (POP) comme membre de la Commission permanente des naturalisations. _____
Questions orales	
I.	M. Béat Sutter (Hors parti) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
II.	M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
III.	M ^{me} Graziella Schaller (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
IV.	M. Gérard Chappuis (Soc.) ; M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

- V.** M^{me} Andrea Eggli (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VI.** M^{me} Nicole Grin (Lib.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- VII.** M. Nelson Serathiuk (Hors parti) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VIII.** M. Alain Hubler (POP) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- IX.** M^{me} Adèle Thorens (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport s/préavis
N° 2004/6**

Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

***Rapporteur : M. Bernard Ravussin (Rad.)
Président de la Commission des naturalisations***

Scrutin

Le bureau ad hoc – Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Graziella Bertona (Lib.), Caroline Julita (POP), Claude Mettraux (VDC), Thomas Schlachter (Les Verts), Francis Pittet (Rad.) – dépouille au bureau du Conseil.

Résultat

Bulletins délivrés : **76** ; rentrés : **76** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **76** ; majorité absolue : **39**.
Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **66** à **72**.

CANDIDATS VAUDOIS :		OUI	NON
1.	CACHIN-Masson Jean-François et Sylviane Andrée	71	1
2.	PERNET Béatrice Elisabeth	72	—
3.	RUF Fabien Yann	72	—

CANDIDATS ETRANGERS :		OUI	NON
1.	BRUTI Ilir	70	2
2.	CANALES Ivan Alejandro	70	2
3.	CORREIA Nicole	71	1
4.	DE LA TORRE Mathias	69	2
5.	DE LA TORRE Vahitiare	69	2
6.	DE ROSE Linda Teresa	71	1
7.	DIEZ Daniela Judith	71	1
8.	ERCETIN Meyrem Deniz	69	3

2^e séance du mardi 30 mars 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
9.	FERNANDEZ Daniel	70	2
10.	GASPAR Andrea Eliana	71	1
11.	GASPAR Frédéric	71	1
12.	GATZ Christiane Annick	71	1
13.	HENRIQUES Cati	70	2
14.	HONARBAKHESH Nima Mohamad	67	5
15.	LOIS Kelly Maria	70	2
16.	MABANZA Nsamba Jonathan	69	3
17.	MARIAN Bruno Gian Carlo	70	2
18.	MFUTANKATU Glória	70	2
19.	NADARAJAH Shacana	70	2
20.	OLIVEIRA MONTEIRO Tiago Filipe	70	2
21.	PEREZ Gabriel Oscar	68	2
22.	RAYMOND Maxime Joseph Patrick	68	2
23.	SIMIC Mara	67	3
24.	SOLER Xavier	70	1
25.	STANOJLOVIC Gordana	67	4
26.	ALIC Alen	68	4
27.	CRUZ DA SILVA Pedro Miguel	68	3
28.	EMIR Mustafa	66	5
29.	GAJIC Sladana	66	5
30.	GHEORGHE Bogdan	68	3
31.	GUERANDI Maurizio Giuseppe	69	2
32.	KOBILJAR Nermina	68	3
33.	KONE Aminata	69	2
34.	MAHSHOOR Anaba	69	2
35.	MAHSHOOR Onã	69	2
36.	MAHSHOOR Poona	68	3
37.	RAJARATNAM Sharmini	69	2
38.	RAJENDRAM Piranavan	69	2
39.	RAOUFIE Ramzia	69	2
40.	SAMIM Daryoush	66	5
41.	ARAMBURO Ernesto Joaquin	70	1
42.	ARSLANI Samir	68	3
43.	DA SILVA HENRIQUES MARTINS Catia	69	2
44.	DA VEIGA DJALO Ana Margarida	69	1
45.	DEVEREAUX Lana Renee	69	1

2^e séance du mardi 30 mars 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
46.	FERREIRA LIMA Bruno Tiago	69	1
47.	GUNEY Haci Ali	67	3
48.	JORGE Rafael	68	2
49.	MITROVIC Petar	66	4
50.	MOHAMAD Mariam	67	3
51.	MOHAMAD Morad Ahmad	66	4
52.	TORRISI Daniele	68	2
53.	ZGHIDA Mohamed	66	4
54.	HADZIC Vedida	67	3
55.	HUYNH-Nguyen Quang Tri et sa fille Hélène Kimlan	67	3
56.	<i>Candidature retirée</i>	—	—
57.	LACHGAR Karim	68	2
58.	MALLY Kossi Fassinou Robert et sa fille Essivi Edinedi Edwige	67	3
59.	MASABO-Misigaro Joseph Martin, son épouse Gaudence et leurs enfants Arlette Horugavye, Barute Elvis et Kevin	67	3
60.	MOMEN Sabur	67	3
61.	MUNAF0-Marques Giuseppe, son épouse Maria da Ascencao et leurs enfants Alexandre et Eva	68	3
62.	URIZAR-Castro José Lorenzo, son épouse Vilma Carolina et leurs enfants Laura Alexandra et Adrian Xavier	69	2
63.	VELJKOVIC Libéra	70	1
64.	CHKOLNIK Ilia	70	1
65.	DHENIN-Charbon Thierry Jean Jacques, son épouse Christine Marie Claude Roberte et leurs enfants Bérénice Florence, Gautier, Chloé Julie, Wandrille Pierre et Hippolyte Thierry	69	2
66.	DJALO-da Veiga Manuel Mamadu Serifo, son épouse Maria Madalena et leurs enfants Sarah Aissatu et Abilio-Ibrahim	68	3
67.	FEKETE-Zdravkovic Stevan et son épouse Miljana	69	2
68.	GARDON Jozef	69	2
69.	JIMENEZ Julio Félix	69	2
70.	KOKOLLARI-Hasani Xhevat	69	2
71.	KOVINTHAPPILAI-Ariyakuddy Navanathan et ses enfants Arthy Navanathan Kristina et Navinthan	69	2
72.	MANZANO AGUILAR-Vendola Jose Luis, son épouse Rose et leur fille Célia Thérèse	69	2
73.	MARTINO Antonio Emilio	70	1
74.	MURUGESU-Selliah Sivagnanasundaram et ses enfants Yougaventhana et Sathursan	69	2
75.	NAVARR0-Mahtou Juan-Manuel, son épouse Khadija et leur fille Raquel Selma	68	3
76.	REY-Piedra Ninira Isolina	69	2

2^e séance du mardi 30 mars 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
77.	REZKALLAH-Aza Fatma et son époux Azzedine	69	2
78.	SARIKAYA Rabiye	70	1
79.	SECIC-Efendic Majda	68	3
80.	TEIXEIRA DOS SANTOS-Paoly José, son épouse Agnès Patricia et leurs enfants Tania et Alexandre	70	1
81.	TOMASSETTI-Lauri Roberto et son épouse Maria Serena	69	2
82.	TORO SALGADO-Nunez Antonio Lisandro et son épouse Josefina del Carmen	69	2
83.	VINCHESE-Sciboz Bruno	70	1

**Rapport s/préavis
N° 2004/4**

**Mesures d'urgence pour la rentrée scolaire 2004 :
création, transformations et assainissement de locaux scolaires
à l'établissement du Belvédère
Demande de crédit d'ouvrage
Rapportrice : M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.)**

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'091'000.— destiné à la création et à la transformation de locaux scolaires à l'établissement secondaire du Belvédère et à l'équipement de salles pour la rentrée scolaire 2004 :
 - a) Fr. 1'861'000.— pour les travaux liés aux bâtiments,
 - b) Fr. 230'000.— pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de :
 - a) Fr. 93'100.— pour les travaux liés aux bâtiments,
 - b) Fr. 23'000.— pour l'acquisition du mobilier et de l'équipement,
 par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Rapport s/préavis
N° 2003/43

Nouvelle politique communale du logement

et réponses à trois motions sur le logement de :

M. Marc Vuilleumier

(demandant à la Municipalité de définir sa politique relative à la fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Ville)

M. Joël Cruchaud

(Service des gérances, échange d'appartements et ajustement progressif des loyers)

M. Jean-Yves Pidoux

(demandant le maintien d'appartements à loyers modestes dans certains immeubles propriétés de la Ville)

Rapportrice : M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts)

Amendements de la
commission

Conclusion N° 1 : Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne

- **Art. 3** — (...)
 - *elles font des études ou un apprentissage ; dans ce cas, elles doivent exercer une activité professionnelle accessoire ou être titulaires d'une bourse, mais peuvent ne pas remplir les conditions énumérées **dans les alinéas précédents** et dessus, excepté celle de la majorité.*
- **Art. 5** — (...).
 - ² ***Le service communal compétent doit être informé de la modification de la situation du locataire, conformément à l'article 20 du Règlement cantonal du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation.***
- **Art. 11** — (...).
 - ² ***Le propriétaire peut, en contrepartie et dans la même proportion de 15%, conserver des locataires ne répondant pas ou plus aux conditions d'occupation sous réserve des articles 8, 9 et 10 du présent règlement.***

Conclusion N° 2 : Règlement sur l'allocation communale au logement.

- « Principes généraux – art. 2 » est **modifié** comme suit :

Cercle des bénéficiaires et montant de l'allocation

Art. 2 — ¹ ***Au début de chaque année, la Municipalité détermine le cercle des ayants droit à l'allocation au logement et le montant de celle-ci, en tenant compte du budget voté par le Conseil communal.***

² ***Elle se fonde notamment sur la taille et le revenu total du ménage, sur le montant du loyer admissible et sur le taux d'effort de l'ayant droit.***

³ ***Le montant est déterminé de telle sorte que, quel que soit le montant de l'allocation, les ayants droit doivent assumer une part du loyer par leurs propres moyens.***

./.

• **Art. 5** — Le revenu déterminant du ménage, pour calculer l'allocation au logement, est composé de la somme des revenus disponibles du titulaire du bail et de toutes les personnes habitant avec lui au moment de la demande ou de son renouvellement.

• **Art. 18** — (...).

⁴ Le bailleur est avisé de l'octroi. **Il est incité à signaler au service communal compétent tout retard de plus d'un mois dans le paiement de son loyer.**

• **Art. 21** — ~~Hausse~~ **Modification** de loyer
(...)

² **Le bailleur est invité à envoyer un double de toute notification de modification de loyer au service communal compétent.**

Conclusion N° 3 : D'accepter le financement de l'allocation communale au logement par une subvention annuelle ~~totalisant~~ **pouvant aller jusqu'à Fr. 2'075'000.—.**

Conclusion N° 5 : De charger la Municipalité de lui soumettre un projet de régime transitoire décrivant les montants qui seront versés de manière dégressive, entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre ~~2008~~ **2009**, aux personnes qui recevaient des allocations **au titre de l'Aide sociale lausannoise complémentaire** au 31 décembre 2004 et qui auraient pu continuer d'en percevoir si le règlement n'avait pas été abrogé (droit acquis).

Conclusion N° 8 : **Supprimée. Par conséquent : 9. devient 8., 10. devient 9.**

Conclusion N° 8 : D'allouer à la Municipalité, sur le budget 2004, un crédit spécial net de fonctionnement de ~~Fr. 1'612'700.—~~ **Fr. 1'647'700.—**, (...).

c) Logements de transition

• **Fr. 15'000.—** sous la rubrique **6001.311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations**

• **Fr. 140'000.—** sous la rubrique **6001.365 – Subventions à des institutions.**

Discussion générale

Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Louis Blanc (Rad.), Marc Vuilleumier (POP), Grégoire Junod (Soc.), Isabelle Truan (Lib.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Françoise Longchamp (Lib.), Andrea Egli (POP), Jean-Luc Chollet (VDC), Pierre Payot (POP), Jean-Louis Blanc (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), qui dépose l'amendement suivant à l'article 3 :

Amendement Dépôt

Art. 3 : (...); – elles sont domiciliées depuis ~~trois~~ **cinq** ans sur le territoire de la commune de Lausanne lorsqu'elles travaillent dans une autre commune vaudoise ou qu'elles n'ont pas d'activité professionnelle.

Vote	Le Conseil, par 32 oui, 38 non et 5 abstentions, refuse l'amendement de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) à <u>l'article 3</u> .
Vote s/amendement	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la commission à <u>l'article 3</u> .
Discussion, suite	<u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant à <u>l'article 4</u> :
Amendement Dépôt	<i>Art. 4 — Lorsque le locataire d'un logement subventionné quitte son emploi à Lausanne pour travailler dans une autre commune vaudoise, il peut conserver, durant deux ans, son logement s'il a déjà occupé un emploi à Lausanne durant deux ans consécutifs.</i>
Discussion	Silvia Zamora, directrice.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) à <u>l'article 4</u> .
Vote s/amendement	Le Conseil, à une large majorité, accepte l'amendement de la commission à <u>l'article 5</u> .
Vote s/amendement	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de la commission à <u>l'article 11</u> .
Discussion, suite	<u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant à <u>l'article 13</u> :
Amendement Dépôt	<i>Art. 13 : <u>Adjonction d'un paragraphe supplémentaire</u> : La prise en considération des revenus des enfants adultes, ne désirant pas, ou ne pouvant financièrement pas quitter le foyer familial, peut être différée jusqu'à l'âge de 25 ans maximum.</i>
Discussion	Silvia Zamora, directrice, Françoise Longchamp (Lib.), Silvia Zamora, directrice.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) à <u>l'article 13</u> .
Discussion, suite	<u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant à <u>l'article 15</u> :
Amendement Dépôt	<i>Art. 15 — ¹ La Municipalité édicte les directives d'exécution du présent règlement. Elle tient le Conseil communal informé sur ces directives et leurs éventuelles modifications.</i>
Vote	Le Conseil, à une évidente majorité, accepte l'amendement de M. Grégoire Junod (Soc.) à <u>l'article 15</u> .

Vote s/conclusion	Le Conseil, à une très large majorité, accepte le point 1 amendé des conclusions du préavis.
	<u>Règlement sur l'allocation communale au logement</u>
Vote s/amendement	Le Conseil, à une évidente majorité, accepte l'amendement de la commission à <u>l'article 2</u> .
Vote s/amendement	Le Conseil, à une évidente majorité, accepte l'amendement de la commission à <u>l'article 5</u> .
Vote s/amendement	Le Conseil, à une évidente majorité, accepte l'amendement de la commission à <u>l'article 18</u> .
Vote s/amendements	Le Conseil, au vote, accepte les amendements de la commission (titre et nouvel alinéa 2) à <u>l'article 21</u> .
Discussion, suite	<u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant à <u>l'article 27</u> :
Amendement Dépôt	<i>Art. 27 — La Municipalité de Lausanne édicte les directives administratives et d'exécution du présent règlement. Elle tient le Conseil communal informé sur ces directives et leurs éventuelles modifications.</i>
Vote	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de M. Grégoire Junod (Soc.) à <u>l'article 27</u> .
Vote s/conclusions	Le Conseil, à une évidente majorité, accepte le point 2 amendé des conclusions du préavis. Le Conseil, à une évidente majorité, accepte l'amendement de la commission au point 3 des conclusions du préavis. Le Conseil, au vote, accepte le point 3 amendé des conclusions du préavis. Le Conseil, au vote, accepte le point 4 des conclusions du préavis. Le Conseil, au vote, accepte les amendements de la commission au point 5 des conclusions du préavis. Le Conseil, au vote, accepte le point 6 des conclusions du préavis. Au point 7 des conclusions du préavis, le Conseil : – refuse , par 23 oui, 29 non et 21 abstentions, la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier ; – accepte , au vote, la réponse de la Municipalité à la motion de M. Joël Cruchaud ; – refuse , par 24 oui, 26 non et 23 abstentions, la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission demandant la suppression du point 8 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** les amendements de la commission au point 8 (anc. 9) des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 9 (anc. 10) des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** le préavis N° 2003/43 amendé, **soit, décide** :

1. D'adopter le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne dans la teneur qui suit :

**Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements
construits ou rénovés avec l'appui financier de la Commune de Lausanne**

Chapitre I. Dispositions générales

But et objet

Article premier — ¹ *Le présent règlement a pour objectif de favoriser la stabilité et la mixité dans le parc des immeubles à loyers subventionnés et sociaux.*

² *Il s'applique à tous les logements construits ou rénovés avec un appui financier des pouvoirs publics communaux et dont le loyer est soumis au contrôle des autorités cantonales ou communales.*

Conditions d'occupation

Normes applicables

Art. 2 — *Les conditions d'occupation des logements relatives notamment à la location, aux revenus, à la fortune, au degré d'occupation ainsi que les procédures concernant la candidature et la conclusion des baux sont fixées par :*

1. *le Règlement cantonal du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics et son barème (ci-après le Règlement cantonal),*
2. *le Règlement communal sur l'allocation au logement (AAL),*
3. *le présent Règlement communal,*
4. *les conventions et les contrats de droits de superficie passés entre les autorités et les propriétaires immobiliers.*

Chapitre II. Dispositions applicables aux locataires

Location – restrictions

Art. 3 — *Les logements peuvent être loués à une ou des personnes majeures, de nationalité suisse ou titulaires d'une autorisation de séjour à l'année ou d'établissement (permis B ou C), aux personnes qui satisfont au Règlement cantonal et à l'une des conditions suivantes :*

./.

- elles exercent leur activité professionnelle principalement sur le territoire de la commune de Lausanne ;
- elles sont domiciliées depuis trois ans sur le territoire de la commune de Lausanne lorsqu'elles travaillent dans une autre commune vaudoise ou qu'elles n'ont pas d'activité professionnelle ;
- elles font des études ou un apprentissage ; dans ce cas, elles doivent exercer une activité professionnelle accessoire ou être titulaires d'une bourse, mais peuvent ne pas remplir les conditions énumérées dans les alinéas précédents, excepté celle de la majorité.

Déplacement de l'activité professionnelle

Art. 4 — Lorsque le locataire d'un logement subventionné quitte son emploi à Lausanne pour travailler dans une autre commune vaudoise, il peut conserver son logement s'il a déjà occupé un emploi à Lausanne durant deux ans consécutifs.

Limites de revenu

Art. 5 — ¹ Le revenu déterminant pour habiter un logement ne doit pas dépasser les limites de revenus fixées par le barème issu du Règlement cantonal.

² Le service communal compétent doit être informé de la modification de la situation du locataire, conformément à l'article 20 du Règlement cantonal du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation.

Limites de fortune

Art. 6 — La fortune ne doit pas dépasser les limites fixées par le Règlement cantonal.

Résiliation

Art. 7 — Le bail d'un logement peut être résilié pour le plus prochain terme ou délai de congé, notamment en dérogation de l'art. 21 du Règlement cantonal, lorsque :

1. Le revenu déterminant dépasse le montant imposé par le barème cantonal. Le montant du dépassement est fixé par la Municipalité en pour-cent du revenu déterminant.
2. La fortune dépasse les limites prévues par le Règlement cantonal.
3. La sous-occupation est notoire, c'est-à-dire que le nombre de pièces dépasse de deux unités le nombre de locataires.

Prolongation du bail

Art. 8 — ¹ Le locataire dont le bail est résilié en application de l'art. 7 ci-dessus peut déposer une requête en prolongation de bail, dûment motivée, auprès de l'Office communal du logement dans les trente jours qui suivent la réception du congé.

² Lorsque le bail est prolongé, le montant du loyer est adapté en fonction de la réglementation applicable.

./.

Loi du 9 septembre 1975

Réduction ou suppression des aides

Art. 9 — ¹ Pour les logements situés dans les immeubles soumis à la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement, les aides cantonales et communales à fonds perdus sont réduites ou supprimées selon le Règlement et le barème cantonal dans tous les cas de revenus trop élevés et, en particulier, si le bail est prolongé.

² Les aides cantonales et communales à fonds perdus sont supprimées en cas de sous-occupation ou de dépassement de fortune.

Autres normes réglementaires ou conventionnelles

Art. 10 — ¹ Pour les logements situés dans les immeubles soumis aux autres normes réglementaires ou conventionnelles, notamment ceux mis au bénéfice des prestations prévues dans le cadre des lois cantonales de 1953 et 1965 sur le logement, le supplément représente, dans tous les cas de revenus trop élevés et en particulier si le bail est prolongé, la différence entre le loyer donné par le barème et le loyer net, mais sans qu'il puisse dépasser 50% de ce dernier.

² Un supplément de loyer égal à 30% du loyer net est perçu en cas de sous-occupation ou de dépassement de fortune.

Chapitre III. Dispositions spéciales pour les autorités et pour le propriétaire

Attribution de logements

Mixité et stabilité

Art. 11 — ¹ Le choix des locataires dans un immeuble est réservé aux autorités compétentes pour 15% du nombre total de logements ou de pièces de chaque immeuble.

² Le propriétaire peut, en contrepartie et dans la même proportion de 15%, conserver des locataires ne répondant pas ou plus aux conditions d'occupation sous réserve des articles 8, 9 et 10 du présent règlement.

Cellule logement

Art. 12 — ¹ Les locataires choisis par les autorités peuvent être pris en charge par la cellule logement constituée au sein de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement qui peut être appelée à intervenir, tant sur le plan social que sur tous les aspects financiers du bail.

² L'organisation de la cellule logement est réglée par voie de directives.

Chapitre IV. Dispositions d'assouplissement – Dérogations

Dérogations – mesures d'assouplissement

Art. 13 — ¹ Dans les cas où le locataire est choisi en application de l'art. 11 ou dans d'autres cas justifiés, des dérogations peuvent être appliquées aux réglementations sur les conditions d'occupation en fonction notamment de la situation du logement dans le quartier, de sa qualité, de sa surface, de son loyer, de la durée du bail, de la situation personnelle et familiale du locataire.

² Les assouplissements portent sur les règles relatives à la résiliation du bail et au montant des suppléments de loyers.

³ Les modalités et conditions de dérogations spécifiques seront fixées par voie de directives.

⁴ Les normes cantonales relatives aux logements construits en application de la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement demeurent réservées.

Chapitre V. Dispositions relatives à l'allocation au logement

Allocation au logement

Art. 14 — ¹ Les locataires à revenu modeste et pour lesquels la charge locative n'est plus supportable peuvent obtenir une allocation au logement.

² Les conditions d'attribution de l'allocation au logement sont fixées dans le Règlement communal sur l'allocation au logement.

Chapitre VI. Dispositions de procédure et finales

Adoption de directives d'exécution

Art. 15 — ¹ La Municipalité édicte les directives d'exécution du présent règlement. Elle tient le Conseil communal informé sur ces directives et leurs éventuelles modifications.

² Les décisions prises par l'Office communal du logement sont susceptibles de recours à la Municipalité dans les dix jours, conformément à l'art. 17 du Règlement général de police et aux prescriptions municipales sur les recours en dérivant.

³ Est réservé le recours au Tribunal administratif.

Abrogation

Art. 16 — Le présent règlement abroge toutes les dispositions communales contraires actuellement en vigueur.

Entrée en vigueur

Art. 17 — La Municipalité fixera l'entrée en vigueur du présent règlement, une fois qu'il aura été approuvé par le Conseil d'Etat.

2. D'adopter le Règlement communal sur l'allocation communale au logement dans la teneur qui suit :

Règlement sur l'allocation communale au logement

Chapitre I. Dispositions générales

But et objet

Article premier — ¹ Le présent règlement a pour objectif de permettre aux ménages disposant de revenus modestes et pour lesquels le loyer représente une charge manifestement trop lourde, d'habiter ou de conserver un logement adapté à leurs besoins.

² A cette fin, il introduit une allocation personnalisée au logement qui doit servir à réduire le loyer dû par le ménage titulaire du bail à un niveau supportable.

³ Il s'applique aux locataires de logements construits ou rénovés avec l'appui des pouvoirs publics et à ceux du marché libre.

Cercle des bénéficiaires et montant de l'allocation

Art. 2 — ¹ Au début de chaque année, la Municipalité détermine le cercle des ayants droit à l'allocation au logement et le montant de celle-ci, en tenant compte du budget voté par le Conseil communal.

² Elle se fonde notamment sur la taille et le revenu total du ménage, sur le montant du loyer admissible et sur le taux d'effort de l'ayant droit.

³ Le montant est déterminé de telle sorte que, quel que soit le montant de l'allocation, les ayants droit doivent assumer une part du loyer par leurs propres moyens.

Chapitre II. Dispositions applicables aux locataires

Conditions préalables

Art. 3 — ¹ Toute personne qui souhaite bénéficier de l'allocation au logement doit en formuler la demande à l'Office communal du logement.

² En principe, elle doit préalablement répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- a) Etre majeure et de nationalité suisse ou titulaire d'une autorisation de séjour à l'année ou d'établissement (permis B ou C) depuis deux ans au moins.
- b) Etre domiciliée à Lausanne depuis deux ans et dans son logement depuis un an au moins.
- c) Démontrer qu'un échange avec un logement moins onéreux ou subventionné ne peut se réaliser sans inconvénients importants.
- d) Ne pas être au bénéfice d'autres aides sociales ou de bourses d'études comprenant déjà une contribution au logement.
- e) Ne pas être au bénéfice d'une aide exclusive de l'Etat de Vaud prévue par un règlement sur l'Aide individuelle au logement.

Obligation de renseigner

Art. 4 — ¹ Le titulaire du bail doit fournir spontanément à l'Office communal du logement tous les renseignements et pièces justificatives permettant de fixer le revenu déterminant du ménage pour le calcul de l'allocation au logement. Il en va de même du bail à loyer.

² Faute de donner suite à une réquisition, le locataire est réputé renoncer à l'allocation.

Chapitre III. Dispositions applicables aux revenus du ménage

Revenu déterminant

Art. 5 — Le revenu déterminant du ménage, pour calculer l'allocation au logement, est composé de la somme des revenus disponibles du titulaire du bail et de toutes les personnes habitant avec lui au moment de la demande ou de son renouvellement.

Valeur minimale et maximale du revenu

Art. 6 — *La Municipalité arrête, en fonction de la taille du ménage, le montant minimal et maximal de revenu admissible pour bénéficier de l'allocation au logement.*

Fortune

Art. 7 — *Lorsque l'un des membres du ménage dispose d'une fortune imposable, l'allocation au logement ne peut pas être accordée.*

Directives d'exécution

Art. 8 — *Les types de ressources composant le revenu déterminant (art. 5) et les éléments constitutifs des valeurs minimale et maximale admissibles du revenu (art. 6) sont fixés par voies de directives d'exécution.*

Chapitre IV. Dispositions applicables aux logements

Loyers déterminants

Art. 9 — ¹ *Les loyers déterminants pour le calcul de l'allocation au logement sont le loyer net et les frais accessoires.*

² *Les frais accessoires ne sont imputables que jusqu'à concurrence d'un montant représentant 10% du loyer net.*

Loyers imputables

Art. 10 — ¹ *Seuls les loyers déterminants compris entre la part minimale de loyer assumée par les propres moyens du locataire et la limite supérieure de loyer admise sont imputables pour le calcul de l'allocation.*

² *Les limites minimale et maximale de loyer sont fixées en fonction de la taille du ménage.*

Loyer minimum et loyer maximum

Art. 11 — *Le loyer minimum correspondant au montant que le ménage doit assumer par ses propres moyens et la limite supérieure de loyer correspondant au loyer maximum imputable sont fixés par la Municipalité en fonction des loyers moyens lausannois.*

Taille déterminante des logements et degré d'occupation

Art. 12 — *Est déterminant pour fixer la part minimale de loyer à la charge du locataire et la limite supérieure, le loyer moyen d'un logement comprenant :*

- *1,5 pièce pour un ménage d'une personne*
- *2,5 pièces pour un ménage de deux personnes*
- *3,5 pièces pour un ménage de trois personnes*
- *4,5 pièces pour un ménage de quatre personnes*
- *5,5 pièces pour un ménage de cinq personnes ou plus.*

./.

Sous-occupation

Art. 13 — *La sous-occupation intervenant en cours de bail n'entraîne pas directement la perte du droit à l'allocation. Celle-ci sera toutefois diminuée en fonction du nombre de personnes composant le ménage.*

Chapitre V. Calcul de l'allocation au logement

Taux d'effort supportable

Art. 14 — ¹ *Le taux d'effort supportable indique la part du revenu qu'un ménage doit consacrer aux dépenses de loyer.*

² *Le taux d'effort supportable varie en fonction du niveau de revenu du ménage entre le revenu total minimum et maximum admissible.*

³ *Le taux d'effort supportable est calculé selon une formule en fonction de la taille du ménage et du niveau des loyers moyens lausannois.*

Calculs

Art. 15 — ¹ *L'allocation au logement couvre la différence entre le loyer supportable et la charge locative réelle, pour autant qu'elle ne dépasse pas le loyer maximum.*

² *Elle est calculée à l'aide d'une formule qui inclut le revenu déterminant, le loyer imputable, le taux d'effort et les limites de revenu.*

Formules

Art. 16 — *Les formules mentionnées aux articles précédents figurent dans les directives d'exécution.*

Limitations

Art. 17 — *L'allocation au logement peut être limitée à un montant maximum par pièce. Les montants inférieurs à dix francs par pièce ne sont pas versés.*

Octroi

Art. 18 — ¹ *L'allocation est octroyée pour une année. Sur demande, elle peut être prolongée, sous réserve d'adaptation, d'année en année.*

² *Elle n'est exigible qu'à partir de la décision d'octroi notifiée à l'ayant droit.*

³ *Elle est liée à un contrat de bail déterminé et prend fin en cas de déménagement du bénéficiaire.*

⁴ *Le bailleur est avisé de l'octroi. Il est incité à signaler au service communal compétent tout retard de plus d'un mois dans le paiement de son loyer.*

Paiement

Art. 19 — ¹ *L'allocation au logement est versée mensuellement au ménage demandeur.*

./.

² Elle est personnelle et incessible.

³ L'autorité peut, en cas d'irrégularités dans le paiement du loyer et sur demande écrite et motivée du bailleur, verser l'allocation directement à celui-ci.

⁴ L'allocation perçue de manière illicite doit être remboursée sur-le-champ.

Modification de la situation du locataire

Art. 20 — *Si, en cours de bail, la situation du locataire se modifie de manière durable, notamment en ce qui concerne la taille du ménage, le revenu ou le loyer, le bénéficiaire est tenu d'en informer l'autorité immédiatement. L'autorité décide si une adaptation de l'allocation se justifie.*

Modification de loyer

Art. 21 — ¹ *En cas d'augmentation de loyer, l'autorité peut exiger du locataire qu'il demande aux instances juridiques de contrôler la hausse avant une éventuelle adaptation de l'allocation.*

² *Le bailleur est invité à envoyer un double de toute notification de modification de loyer au service communal compétent.*

Chapitre VI. Participation communale

Versement de l'allocation

Art. 22 — ¹ *La participation de la Commune est en principe égale à 50% du montant de l'allocation au logement calculée selon l'article 15.*

² *La Commune peut modifier le pourcentage de sa participation en fonction des besoins et des éventuelles contributions de l'Etat à l'aide personnalisée au logement.*

Chapitre VII. Législation cantonale

Art. 23 — *Lorsqu'une aide personnalisée au logement est accordée par les autorités cantonales en collaboration avec les autorités communales, seules les dispositions réglementaires cantonales sont applicables.*

Chapitre VIII. Dispositions particulières

Dérogations

Art. 24 — *Dans les cas justifiés, l'autorité compétente peut accorder au bénéficiaire de l'allocation des dérogations, limitées dans le temps, aux règles qui précèdent.*

Chapitre IX. Mesures d'enquête

Visite du logement

Art. 25 — *L'autorité compétente est en droit de visiter le logement afin de décider du versement de l'allocation.*

./.

Accès aux données fiscales

Art. 26 — *En cas de nécessité, l'autorité compétente se réserve le droit de consulter les données du dossier fiscal des demandeurs.*

Chapitre X. Dispositions de procédure et finales

Adoption des directives d'exécution

Art. 27 — *La Municipalité de Lausanne édicte les directives administratives et d'exécution du présent règlement. Elle tient le Conseil communal informé sur ces directives et leurs éventuelles modifications.*

Recours

Art. 28 — ¹ *Les décisions prises par l'Office communal du logement sont susceptibles de recours à la Municipalité dans les dix jours, conformément à l'art. 17 du Règlement général de police et aux prescriptions municipales sur les recours en dérivant.*

² *Est réservé le recours au Tribunal administratif.*

Abrogation

Art. 29 — *Le présent règlement abroge toutes les dispositions communales contraires actuellement en vigueur.*

Entrée en vigueur

Art. 30 — *La Municipalité fixera l'entrée en vigueur du présent règlement une fois qu'il aura été approuvé par le Conseil d'Etat.*

3. D'accepter le financement de l'allocation communale au logement par une subvention annuelle pouvant aller jusqu'à Fr. 2'075'000.—.
4. D'abroger le Règlement de l'Aide sociale lausannoise complémentaire du 29 avril 1975 dès le 1^{er} janvier 2005.
5. De charger la Municipalité de lui soumettre un projet de régime transitoire décrivant les montants qui seront versés de manière dégressive, entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2009, aux personnes qui recevaient des allocations au titre de l'Aide sociale lausannoise complémentaire au 31 décembre 2004 et qui auraient pu continuer d'en percevoir si le règlement n'avait pas été abrogé (droit acquis).
6. D'approuver que l'augmentation de dépenses de fonctionnement mentionnée à la conclusion N° 3 ci-dessus sera partiellement compensée :
 - par la suppression dégressive du versement des aides allouées au titre de l'Aide sociale lausannoise complémentaire mentionnée à la conclusion N° 5 ci-dessus,
 - par la réaffectation d'une partie de la subvention actuellement accordée à l'Association lausannoise pour la santé et le maintien à domicile.

./.

7. D'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Joël Cruchaud : Service des gérances, échange d'appartements et ajustement progressif des loyers.

De refuser la réponse de la Municipalité aux motions de :

- M. Marc Vuilleumier, demandant à la Municipalité de définir sa politique relative à la fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Ville ;
- M. Jean-Yves Pidoux, demandant le maintien d'appartements à loyers modestes dans certains immeubles propriétés de la Ville.

8. D'allouer à la Municipalité, sur le budget 2004, un crédit spécial net de fonctionnement de Fr. 1'647'700.—, destiné au financement de l'allocation au logement, de la cellule logement et de l'unité logement ainsi qu'au dispositif de logements de transition, montant à porter en augmentation du budget 2004 du Service d'organisation et d'informatique, du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, du Service social et du travail, du Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement et du Service immobilier, sous les rubriques suivantes :

a) *Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement : allocation au logement et cellule logement*

- Fr. 2'000.— sous la rubrique 1500.318 – Autres prestations de tiers
Fr. 1'500.— sous la rubrique 3302.312 – Eau, énergie et chauffage
Fr. 30'000.— sous la rubrique 3302.314 – Entretien des biens immobiliers
Fr. 14'000.— sous la rubrique 3302.316 – Loyers et redevances d'utilisation
Fr. 284'000.— sous la rubrique 6200.301 – Traitements
Fr. 17'900.— sous la rubrique 6200.303 – Cotisations aux assurances sociales
Fr. 36'400.— sous la rubrique 6200.304 – Cotisations à la Caisse de pensions
Fr. 1'300.— sous la rubrique 6200.305 – Assurance accidents
Fr. 4'000.— sous la rubrique 6200.310 – Imprimés et fournitures de bureau
Fr. 30'300.— sous la rubrique 6200.311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations
Fr. 500.— sous la rubrique 6200.317 – Déplacements, débours, dédommagements
Fr. 150'000.— sous la rubrique 6200.319 – Impôts, taxes et frais divers
Fr. 500'000.— sous la rubrique 6200.366 – Aides individuelles.

b) *Service social et du travail : unité logement*

- Fr. 2'000.— sous la rubrique 1500.318 – Autres prestations de tiers
Fr. 3'000.— sous la rubrique 3302.312 – Eau, énergie et chauffage
Fr. 10'000.— sous la rubrique 3302.314 – Entretien des biens immobiliers
Fr. 14'400.— sous la rubrique 3302.316 – Loyers et redevances d'utilisation
Fr. 297'100.— sous la rubrique 6403.301 – Traitements
Fr. 19'200.— sous la rubrique 6403.303 – Cotisations aux assurances sociales
Fr. 38'100.— sous la rubrique 6403.304 – Cotisations à la Caisse de pensions

./.

- Fr. 1'100.— sous la rubrique 6403.305 – Assurance accidents
Fr. 3'000.— sous la rubrique 6403.310 – Imprimés et fournitures de bureau
Fr. 31'200.— sous la rubrique 6403.311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations
Fr. 700.— sous la rubrique 6403.317 – Déplacements, débours, dédommagements
Fr. 10'000.— sous la rubrique 6403.318 – Autres prestations de tiers.

c) *Logements de transition*

- Fr. 15'000.— sous la rubrique 6001.311 – Achats d'objets mobiliers et d'installations
Fr. 140'000.— sous la rubrique 6001.365 – Subventions à des institutions
Fr. 9'000.— , au minimum, sous la rubrique 6001.434 – Redevances et prestations facturées.

9. D'allouer à la Municipalité un crédit spécial 2004 sur les autorisations d'achats de Fr. 70'000.—, montant à porter en augmentation du poste 150.1462.1 « Matériels et logiciels informatiques ».

Rapport s/préavis
N° 2003/67

Société coopérative Logement Idéal

**Projet de construction de 2 bâtiments comprenant au total
28 logements subventionnés et un parking souterrain de 30 places
sis avenue d'Echallens 85 et avenue Recordon 46**

Constitution d'un droit de superficie

**Octroi des aides publiques prévues par
la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement**

Octroi d'un cautionnement solidaire

Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)

Discussion

Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant au point 5 des conclusions :

**Amendement
Dépôt**

5. *d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants prévus devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée ; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 92'792.— durant les trois premières années après l'achèvement des travaux ; cette prise en charge étant réduite dès la 4^e année en fonction de la conjoncture. Ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.*

Discussion, suite

Eddy Ansermet (Rad.), Raphaël Abbet (VDC), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Votes

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le point 1, puis les points 2 à 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts), au point 5, puis le point 5 amendé des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 6 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le préavis N° 2003/67 amendé, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition du Groupement de citoyennes et de citoyens de l'Ouest lausannois, demandant un moratoire de dix ans sur toute nouvelle construction d'envergure sur l'avenue d'Echallens, de la sortie de la trémie routière à la limite communale ;
2. d'approuver l'acte constitutif de droit de superficie, figurant dans le préavis N° 2003/67 de la Municipalité du 23 décembre 2003, acte qui grèvera une surface d'environ 1200 m² de la parcelle N° 200 sise avenue d'Echallens et avenue Recordon en faveur de la Société coopérative Logement Idéal, pour la construction de logements subventionnés, d'une surface habitable d'environ 2391 m² ;
3. d'autoriser la Municipalité à stipuler l'acte définitif pour la constitution de ce droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle précitée ;
4. d'autoriser la Municipalité à accorder, à la Société coopérative Logement Idéal, les appuis financiers, prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement, pour la réalisation, sur la parcelle communale mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de deux bâtiments comprenant au total 28 logements ;
5. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée ; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 92'792.— durant les trois premières années après l'achèvement des travaux ; cette prise en charge étant réduite dès la 4^e année en fonction de la conjoncture. Ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;
6. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire équivalant à 30% du coût de construction, déduction faite de la valeur du terrain, admis par les Autorités subventionnantes cantonale et communale, soit au maximum un montant de Fr. 2'683'000.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations.

Motion

de M^{me} Magali Zuercher (Soc.) pour une impression plus rationnelle du Bulletin des séances du Conseil communal.

**Discussion
préalable**

Roland Ostermann (Les Verts), Sylvie Favre (Soc.), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Pierre Payot (POP).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Projet de règlement

de M^{me} Nicole Grin (Lib.) et consorts pour une modification de l'article 82, alinéa 1, du Règlement du Conseil communal.

**Discussion
préalable**

Roland Ostermann (Les Verts), Nicole Grin (Lib.), Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Nicole Grin (Lib.).

Ce projet de règlement est renvoyé directement à la Municipalité pour avis préalable.

Motion

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Emplois de policiers à la Ville de Lausanne : pour une analyse des conditions de travail et des enjeux des prochaines années. ».

**Discussion
préalable**

Fabrice Ghelfi (Soc.), Jean-Louis Blanc (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M^{mes} Andrea Egli (POP) et Diane Gilliard (POP) pour la municipalisation de quelques services postaux.

**Discussion
préalable**

Andrea Egli (POP), Daniel Brélaz, syndic, Serge Segura (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Clôture

La séance est levée à 22 h 55.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Première partie de la 3^e séance du mardi 20 avril 2004

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Aline Gabus, Evelyne Knecht, Charles-Denis Perrin, Antoine Rudasigwa.

Membres absents non excusés : —.

Membres présents	95
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Absence excusée

de M^{me} Eliane Rey, conseillère municipale. (Lettre du 13 avril 2004.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2003/37, 2003/66 et 2004/1. (15 avril 2004.)

Communications municipales

- 22 mars 2004 : Association Tir Groupé : budget 2004 – C.5600.8.365.8108.
- 31 mars 2004 : Départ de M. Bernard Bolli, chef du Service d'architecture – Nomination de M^{me} Nicole Christe-Maeder.
- 1^{er} avril 2004 : Central d'appel des taxis de place.
- 8 avril 2004 : Comptes de l'exercice 2003 – Communiqué de presse.
- 8 avril 2004 : Départ de M. Pierre Tardy, chef du Service du personnel et des assurances – Nomination de M. Jean Borloz.
- 8 avril 2004 : Réorganisation au sein de la Direction des travaux.
- 14 avril 2004 : Prélèvement sur le Fonds du développement durable pour la démarche Quartiers 21.
- 14 avril 2004 : Ouverture d'un compte d'attente pour financer l'étude du remplacement des garde-corps du Grand-Pont.

Question Réponse

à la question de M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) : « Question écrite à la Municipalité qui en a à secouer... les candélabres ! »

Motion Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin. <hr/>
Motion Dépôt	de M. Alain Hubler (POP) : « Emprunt gratuit à la Bibliothèque municipale pour tous les étudiants et les apprentis ! ». <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Filip Uffer et consorts (3 cosignataires) : « Point de la situation sur les licences et patentes de discothèques et night-clubs. » <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Gilles Meystre (Rad.) : « Quel avenir pour la salle du Romandie ? ». <hr/>
Questions orales	
I.	M. Pierre Santschi (Les Verts) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
II.	M. Roger Cosandey (Soc.) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
III.	M. Gilles Meystre (Rad.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
IV.	M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
V.	M. Alain Hubler (POP) ; le Bureau répondra ultérieurement.
VI.	M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic. <hr/>
Rapport s/préavis N° 2003/37	<p style="text-align: center;">Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne (Agenda 21)</p> <p style="text-align: center;">4^e partie : Education et formation</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Sylvianne Bergmann (Les Verts)</p>
Amendement de la commission	<p><u>Conclusion N° 3</u> :</p> <p>(...)</p> <p>Fr. 450'000.— pour la construction réalisation en bois de la charpente et de l'enveloppe d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds du développement durable.</p>

Première partie de la 3^e séance du mardi 20 avril 2004

Discussion	Antoine Verdon (Les Verts), Fabrice Ghelfi (Soc.), <u>Graziella Schaller (Lib.)</u> , qui dépose les amendements suivants au point 3 des conclusions du préavis :
Amendements Dépôt	<ul style="list-style-type: none">- Suppression du crédit de Fr. 120'000.— destiné à équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements).- Suppression du crédit de Fr. 280'000.— destiné au projet de passage pour les batraciens et autres animaux.- Suppression du crédit de Fr. 206'000.— destiné à la rénovation et à la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud.
Discussion, suite	Andrea Egli (POP), Eddy Ansermet (Rad.), <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant au point 3 des conclusions du préavis :
Amendement Dépôt	Suppression du crédit de Fr. 296'000. — destiné au réaménagement du « parc au biches » de Sauvabelin.
Discussion, suite	Françoise Crausaz (Rad.), Elisabeth Müller (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Pierre Santschi (Les Verts), Graziella Schaller (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Françoise Crausaz (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel Brélaz, syndic, Pierre-Henri Loup (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Christina Maier (Hors parti), Daniel Brélaz, syndic, Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.
Votes	<p>Le Conseil, sans avis contraires mais avec quelques abstentions, accepte le point 1 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, à une large majorité, accepte le point 2 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, au vote, refuse le premier amendement de M^{me} Graziella Schaller (Lib.) au point 3 des conclusions du préavis, demandant la suppression du crédit de Fr. 120'000.— destiné à équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements).</p> <p>Le Conseil, au vote, refuse le deuxième amendement de M^{me} Graziella Schaller (Lib.) au point 3 des conclusions du préavis, demandant la suppression du crédit de Fr. 280'000.— destiné au projet de passage pour les batraciens et autres animaux.</p> <p>Le Conseil, au vote, accepte le troisième amendement de M^{me} Graziella Schaller (Lib.) au point 3 des conclusions du préavis, demandant la suppression du crédit de Fr. 206'000.— destiné à la rénovation et à la sauvegarde historique de l'édicule public sis à l'angle du pont Chauderon sud.</p>

**Amendement
Dépôt**

Pierre Santschi (Les Verts) dépose l'amendement suivant au point 3 des conclusions du préavis :

Fr. 465'000.— [au lieu de Fr. 450'000.—] pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, dont Fr. 15'000.— en vue de la réalisation du revêtement des façades en lames de mélèze, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds du développement durable.

Discussion

Sylvianne Bergmann (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Pierre Santschi (Les Verts) au point 3 des conclusions du préavis.

Votes, suite

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 3 amendé des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2003/37, **soit, décide** :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de développement durable dans le domaine de l'éducation ;
2. d'approuver l'ajout des articles suivants dans le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 19 avril 2001 :

Article premier

A

- q) le développement du sport ouvert urbain et de la culture comme facteur d'intégration ;
- r) des actions visant à éduquer enfants et parents à apprendre à préserver la santé physique et psychique de l'enfant et de l'adolescent ;
- s) des mesures permettant une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et de l'accès à la formation ;
- t) des mesures visant à encourager la participation citoyenne et artistique des jeunes en ville ;

3. d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable :

- Fr. 120'000.— pour équiper toutes les écoles de déchetteries éducatives (12 établissements) ;
- Fr. 70'000.— pour l'engagement d'un éducateur-animateur en sports urbains ;
- Fr. 120'000.— pour le projet « Arrondis et couleurs sur la ville » ;
- Fr. 520'000.— pour l'extension de la garderie « la Chenille » ;

Première partie de la 3^e séance du mardi 20 avril 2004

- Fr. 48'000.— pour le financement des ateliers santé ;
- Fr. 60'000.— pour le projet de la prévention primaire-secondaire du suicide ;
- Fr. 65'000.— pour le projet de la prévention secondaire et tertiaire de l'obésité infantile ;
- Fr. 183'000.— à l'étude pour les cours de formation des parents allophones ;
- Fr. 28'000.— pour la réalisation des Conseils d'enfants ;
- Fr. 195'000.— pour le projet de certification des forêts lausannoises, les subventions attendues étant reversées au Fonds du développement durable ;
- Fr. 280'000.— pour le projet de passage pour les batraciens et autres animaux, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds du développement durable ;
- Fr. 296'000.— pour le réaménagement du « parc aux biches » de Sauvabelin ;
- Fr. 465'000.— pour la construction d'une halle de tennis en bois sur les courts du Lausanne-Sports à la Pontaise, dont Fr. 15'000.— en vue de la réalisation du revêtement des façades en lames de mélèze, les subventions attendues étant ultérieurement reversées au Fonds du développement durable.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Seconde partie de la 3^e séance du mardi 20 avril 2004

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Marc-Olivier Buffat, Aline Gabus, Evelyne Knecht, Charles-Denis Perrin, Antoine Rudasigwa, Gianni John Schneider.

Membres absents non excusés : —.

Membres présents	93
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	—
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

Interpellation Développement

Grégoire Junod (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Augmentation des tarifs des tl : quel est le point de vue de la Municipalité ? ».

Réponse municipale

Daniel Brélaz, syndic.

Discussion

Pierre Payot (POP), Alain Hubler (POP), Grégoire Junod (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution Dépôt

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne des mesures – en particulier pour les familles et les enfants – permettant de compenser, ou tout au moins de modérer les augmentations prévues le 12 décembre 2004.

Discussion

Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Alain Hubler (POP), Elisabeth Müller (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, par 43 oui, 35 non et 5 abstentions, **adopte** la résolution de l'interpellateur.

Rapport s/préavis
N° 2003/66

Société coopérative Coopélia

**Projet de construction de 2 bâtiments totalisant 48 logements subventionnés,
un parking de 32 places intérieures et 11 places extérieures,
sis chemin de Malley 22-24 à Lausanne**

**Octroi des aides publiques
prévues par la Loi du 9 septembre 1975 sur le logement**

Octroi d'un cautionnement solidaire

Rapporteur : M. Philippe Mivelaz (Soc.)

Discussion

Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant au point 2 des conclusions du préavis :

**Amendement
Dépôt**

2. *d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants ~~prévus~~ devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée ; **soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 137'559.— durant les trois premières années après l'achèvement des travaux ; cette prise en charge étant réduite dès la 4^e année en fonction de la conjoncture.** Ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.*

Votes

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) au point 2 des conclusions du préavis, puis le point 2 amendé des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 3, puis le point 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis N° 2003/66, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à accorder à la Société coopérative Coopélia les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la réalisation, sur la parcelle mentionnée sous chiffre 1 ci-dessus, de deux bâtiments totalisant 48 logements ;
2. d'autoriser la Municipalité à ajouter, à la rubrique N° 6200.365 « Participation aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Sécurité sociale et de l'Environnement, les montants devant être pris en charge par la Commune pour l'opération immobilière précitée ; soit une subvention annuelle maximale équivalant à Fr. 137'559.— durant les trois premières années après l'achèvement des travaux ; cette prise en charge étant réduite dès la 4^e année en fonction de la conjoncture. Ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement ;

./.

3. d'autoriser la Municipalité à garantir, au nom de la Commune de Lausanne, l'emprunt hypothécaire par un cautionnement solidaire, équivalant à 30% du coût total (terrain compris), admis par les Autorités subventionnantes cantonale et communale, soit au maximum un montant de Fr. 4'164'000.—, ceci conformément aux dispositions de l'article 496 du Code des obligations ;
4. d'autoriser la Municipalité à prévoir au budget 2005 du Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement l'acquisition de parts sociales de la Société coopérative Coopélia, pour un montant maximal de Fr. 25'000.—. Ceci permettrait de rendre possible l'accès à 6 ou 7 logements à des ménages dont les moyens financiers seraient manifestement insuffisants.

Rapport s/préavis
N° 2004/1

**Lancement d'une campagne de sensibilisation
destinée aux Lausannoises et Lausannois ayant pour thème
« L'éducation, c'est l'affaire de tous »**

Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)

Discussion

Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Dallèves (Lib.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Alma Bucher (VDC), Andrea Eggli (POP), Alain Hubler (POP), Filip Uffer (Soc.), Mireille Cornaz (Hors groupe), Graziella Bertona (Lib.), Georges Glatz (Hors groupe), Thérèse de Meuron (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Andrea Eggli (POP), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, Florence Peiry-Klunge (Rad.).

Vote

Le Conseil, par 52 oui, 39 non et 2 abstentions, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'autoriser la Municipalité à financer la campagne « L'éducation, c'est l'affaire de tous », développée par l'association « Plate-forme pluridisciplinaire pour l'adolescence » en lui allouant à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 330'000.—;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 165'000.— par la rubrique 5000.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation – Secrétariat général ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5000.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Vœu

« La commission souhaite que les retombées de l'action entreprise soient soumises à une évaluation scientifique, financée par le Fonds du développement durable. »

Rapport s/préavis
N° 2003/55

Quelques rues non déneigées à Lausanne
Réponse à la motion de M. Roland Ostermann
Rapportrice : M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts)

Discussion

Roland Ostermann (Les Verts), Martine Fiora-Guttmann (Rad.).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide :**

d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Roland Ostermann demandant à la Municipalité de ne pas déneiger certaines rues de la ville et des zones foraines afin de les réserver aux sports de neige.

Clôture

La séance est levée à 22 h 40.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Roger Cosandey, Françoise Crausaz, Aline Gabus, Evelyne Knecht, Georges Arthur Meylan, Jean Meylan, Antoine Rudasigwa.

Membres absents non excusés : Robert Fox, Georges Glatz, Bernard Ravussin, Graziella Schaller, Béat Sutter.

Membres présents	87
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

**Pétition
Dépôt**

de M^{me} Geneviève Chiché pour la mise en place d'une concertation sur l'islam à Lausanne, entre les Autorités lausannoises, les communautés musulmanes et les habitants du quartier Sous-Gare.

Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.

**Question
Réponse**

à la question (N^o 15) de M. Jacques Pernet (Rad.) concernant les stores pare-soleil de la salle des Bergières.

**Question
Réponse**

à la question (N^o 16) de M^{me} Martine Fiora-Guttman (Rad.) sur la restructuration du réseau des tl.

**Question
Dépôt**

de M^{me} Christina Maier (Hors parti) sur la fermeture du « parc aux biches » de Sauvabelin.

**Motion
Dépôt**

de M. Antoine Verdon (Les Verts) et consorts (4 cosignataires) pour la création d'un parlement communal des jeunes.

**Interpellation
Dépôt**

de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Quelles incitations pour le personnel communal ? »

Questions orales

- I.** M^{me} Magali Zuercher (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- II.** M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- III.** M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M. Pierre Dallèves (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- V.** M. Jean-Charles Bettens (Soc.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

**Rapport s/préavis
N° 2003/64**

Situation des transports publics sur l'avenue d'Echallens

Réponse à la motion de M. Yves-André Cavin

Rapportrice : M^{me} Alma Bucher (VDC)

Discussion

Pierre Payot (POP), Yves-André Cavin (Rad.), Pierre Payot (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de refuser la réponse à la motion de M. Yves-André Cavin demandant d'améliorer la situation des transports publics sur l'avenue d'Echallens, entre la sortie de la trémie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher et le carrefour Echallens/Montétan.

Rapport s/motion

**Motion de M^{mes} Magali Zuercher et Sylvie Favre
pour l'octroi d'une subvention pour l'équipement d'une garderie
pour le bâtiment de l'ECA en construction à la rue Vuillermet**

Rapporteur : M. Jean-Pierre Bébox (Rad.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/préavis
N° 2003/45

Transports publics :

**gratuité de la « ficelle » entre la gare CFF et le Flon,
tickets tl gratuits pour les membres du Conseil communal,
étude du rétablissement d'un funiculaire
place du Vallon-Signal de Sauvabelin**

Réponse aux motions de M^{mes} Sol Behar, Magali Zuercher et de M. Pierre Payot

Rapporteuse : M^{me} Sylvie Favre (Soc.)

Discussion

Alain Hubler (POP), Françoise Longchamp (Lib.), Pierre Payot (POP), Magali Zuercher (Soc.), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Alain Hubler (POP), Nelson Serathiuk (Hors parti), Marie-Josée Gillioz (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Gérard Chappuis (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 1, 2 et 3 des conclusions du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions suivantes :

1. Motion Sol Behar du 19 mars 2002 pour la gratuité de la « ficelle » entre la Gare et le Flon.
2. Motion Magali Zuercher du 28 mai 2002 : Tickets de bus gratuits pour les membres du Conseil communal.
3. Motion Pierre Payot et consorts du 1^{er} juillet 2002 demandant l'étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon-Signal de Sauvabelin.

Rapport s/motion

**Motion de M. Gilles Meystre
demandant à la Municipalité de définir un plan directeur
de la culture lausannoise**

Rapporteur : M. Grégoire Junod (Soc.)

Discussion

Gilles Meystre (Rad.).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la prise en considération de cette motion, puis le délai de réponse de 18 mois, **soit, décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à dix-huit mois.

Rapport s/préavis
N° 2003/65

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre
les avenues du Théâtre, Villamont et le chemin des Magnolias**

Radiation des plans légalisés N^{os} 374 et 374a

Rapporteur : M. Pierre Payot (POP)

Discussion

Roland Ostermann (Les Verts), qui demande la discussion sur l'entrée en matière.

Entrée en matière

Pierre Payot (POP), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** d'entrer en matière sur cet objet.

Discussion générale

Françoise Longchamp (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Adèle Thorens (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Discussion
s/règlement**

Pierre Payot (POP).

Vote s/règlement

Le Conseil, au vote, **accepte** le règlement.

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** les points 1 à 7 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre les avenues du Théâtre, Villamont et le chemin des Magnolias, radiation des plans légalisés N^{os} 374 et 374a, avec la correction suivante sur le plan : à l'angle nord-ouest du bâtiment, sur la parcelle N° 6071, la limite nouvelle des constructions suit la limite de la parcelle ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité aux deux oppositions déposées pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

./.

6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/préavis
N° 2004/5

Restauration de l'église de Montheron
Réponse à la motion de M. Pierre-Henri Loup

Rapport : M. Alain Hubler (POP)

Discussion

Isabelle Truan (Lib.), qui dépose les amendements suivants :

Amendements
Dépôt

1. *d'allouer à la Municipalité un **montant** [au lieu de : crédit d'investissement du patrimoine administratif] de **Fr. 2'500'000.**— [au lieu de : **Fr. 2'562'000.**—] **par le prélèvement sur le Fonds du développement durable**, pour lui permettre de procéder à la réfection de l'église de Montheron ;*
2. *d'allouer à la Municipalité le solde de **Fr. 62'000.**— **provenant d'un crédit spécial de fonctionnement sur 2004** ; [au lieu de : d'amortir la dépense prévue au chiffre 1 à raison de **Fr. 256'200.**— par la rubrique 5002.331] ;*
3. *supprimée ;*
3. *de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;*
4. *d'affecter au fonds [au lieu de : de porter] la participation de l'AAAM au financement de l'orgue ainsi que les subventions attendues du Canton et de la Confédération [suppression de : en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1] ;*
5. *d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Pierre-Henri Loup demandant la restauration de l'église de Montheron.*

Discussion

Daniel Brélaz, syndic, Pierre-Henri Loup (Rad.).

Votes

Le Conseil, au vote, **refuse** massivement les amendements de M^{me} Isabelle Truan (Lib.).

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 6 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'562'000.— pour lui permettre de procéder à la réfection de l'église de Montheron ;
2. d'amortir la dépense prévue au chiffre 1 à raison de Fr. 256'200.— par la rubrique 5002.331 ;
3. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
5. de porter la participation de l'AAAM au financement de l'orgue ainsi que les subventions attendues du Canton et de la Confédération en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
6. d'approuver la réponse municipale à la motion de M. Pierre-Henri Loup demandant la restauration de l'église de Montheron.

Rapport s/préavis
N° 2003/27

Introduction du vote par correspondance généralisé
Incidences sur le taux de participation et sur l'organisation des scrutins

Réponse à la motion de M. Jean Meylan intitulée
« Pour une action municipale déterminée de lutte contre l'abstentionnisme »

Rapporteur : M. Denis Pache (VDC)

Amendement de la commission

2. *d'accorder à la Municipalité un crédit spécial de **Fr. 86'000.**— [au lieu de : Fr. 97'500.—] sur le budget du Secrétariat municipal pour l'année **2004** [au lieu de : 2003], rubrique 1102.311, afin de couvrir les frais d'acquisition de l'équipement nécessaire à la mécanisation du contrôle et du dépouillement du matériel de vote.*

Discussion

Philippe Martin (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Isabelle Truan (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis, puis le point 2 amendé, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean Meylan, du 10 décembre 1993, intitulée « Pour une action communale déterminée de lutte contre l'abstentionnisme » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit spécial de Fr. 86'000.— sur le budget du Secrétariat municipal pour l'année 2004, rubrique 1102.311, afin de couvrir les frais d'acquisition de l'équipement nécessaire à la mécanisation du contrôle et du dépouillement du matériel de vote.

Rapport s/préavis
N° 2003/46

**Subvention communale au Centre social protestant :
nouvelles bases de calcul et augmentation du montant alloué**

Rapporteur : M. Gilles Meystre (Rad.)

Discussion

Andrea Eggli (POP), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement
Dépôt

1. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2004, un crédit spécial de **Fr. 790'000.**— [au lieu de : Fr. 740'000.—] destiné à accorder une subvention au Centre social protestant.

Discussion, suite

Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Marc Dunant (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

Votes

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de M^{me} Andrea Eggli (POP).

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2004, un crédit spécial de Fr. 740'000.— destiné à accorder une subvention au Centre social protestant ;
2. de déduire du montant porté au chiffre 1 la subvention destinée au Centre social protestant allouée lors de l'adoption du budget 2004 ;
3. de réduire de Fr. 100'000.— la subvention allouée à l'ALSMAD lors de l'adoption du budget 2004.

Motion

de M. Jacques Bonvin (Les Verts) et consorts : « Objectif soleil ! ».

Discussion
préalable

Graziella Bertona (Lib.), Diane Gilliard (POP).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Gianni John Schneider (Soc.) et consorts : « Un site internet culturel performant : un atout touristique pour la ville. »

Discussion
préalable

Gianni John Schneider (Soc.), Serge Segura (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Interpellation

de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) : « Quel dépôt de garantie pour les locataires de subventionnés ? ».

4^e séance du mardi 4 mai 2004

Discussion

Claire Attinger Doepper (Soc.), qui dépose la résolution suivante :

Résolution

Dépôt

« En matière de baux à loyer, le Conseil communal invite la Municipalité à accepter, pour ses propres bâtiments, les garanties scripturales émises par le Service social de Lausanne.

Le Conseil communal invite la Municipalité à insister auprès de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne comme auprès des Conseils d'administration de coopératives et de gérances dont elle fait partie pour que ces mêmes garanties soient acceptées dans les bâtiments leur appartenant. »

Vote

Le Conseil, par 39 oui, 28 non et 5 abstentions, **adopte** la résolution de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.).

Interpellation

de M. Filip Uffer sur la violence à l'école et sur le chemin de l'école.

Discussion

Filip Uffer (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

Clôture

La séance est levée à 22 h 35.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Claude Bonnard, Jacques Bonvin, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Aline Gabus, André Mach, Jacques Pernet, Antoine Rudasigwa, Béat Sutter, Marc Vuilleumier.

Membres absents non excusés : Raphaël Abbet, Eric Blanc, Paul-Louis Christe, Robert Fox, Georges Glatz, Thomas Schlachter, Gianni John Schneider.

Membres présents	84
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	7
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2004/9. (19 mai 2004.)

**Pétition
Dépôt**

de la Société de développement de Marterey-Bugnon et consorts (2158 signatures) contre la fermeture de l'office postal de Marterey.

Cette pétition sera transmise directement au Conseil fédéral, sur décision du Bureau.

**Communications
municipales**

- 6 mai 2004 : Pétition « Touche pas à ma poste ! ». Pétitions contre la fermeture de l'office postal de Chauderon 9 et contre le démantèlement du service public. Pétition contre la fermeture des offices postaux des Jordils et de Montchoisi.
- 12 mai 2004 : Prélèvement sur le Fonds du développement durable pour les projets du « Conseil des enfants ».
- 12 mai 2004 : Ouverture d'un compte d'attente pour le remplacement de la chaudière du four N° 2 à la station d'épuration des eaux usées de Vidy.
- 12 mai 2004 : Départ du D^r Susanne Hansen, chef du Service dentaire – Nomination du D^r John Viebrock.

**Question
Dépôt**

de M^{me} Florence Germond (Soc.) sur la fermeture de rues au trafic individuel motorisé lors de manifestations.

Question Dépôt	de M. Marc Dunant (Soc.) : « Des bus qui étonnent par leurs pneus détonants !? » _____
Question Dépôt	de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) sur les zones 30 dans le quartier de Bellevaux. _____
Motion Dépôt	de M. Yves-André Cavin (Rad.) pour une sécurité optimale de tous les habitants et usagers de l'avenue d'Echallens. _____
Motion Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) pour harmoniser la liste des jours de repos public entre le Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins et le Règlement général de police. _____
Interpellation Dépôt	de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) et consorts (9 cosignataires) concernant l'éventuelle suppression de l'Office communal de l'environnement. L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Christina Maier (Hors parti) et consorts (6 cosignataires) : « Suppression de l'Office communal de l'environnement : qu'en est-il de la poursuite des tâches de mesures de la pollution de l'air ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M. Roger Cosandey (Soc.) et consorts (4 cosignataires) : « Que vont devenir les collaborateurs de Taxi Services ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Nicole Grin (Lib.) et consorts (3 cosignataires) au sujet de la disparition annoncée de la chancellerie française de Lausanne. _____
Interpellation Dépôt	de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Des trottoirs pour les cyclistes ? ». _____
Questions orales I.	M ^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.

II.	M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
III.	M ^{me} Andrea Eggli (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
IV.	M. Charles-Denis Perrin (Rad.) ; M ^{me} Eliane Rey, directrice des Services industriels.
V.	M. Jacques Ballenegger (Les Verts) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
	—————
Interpellation Développement	M. Jacques Ballenegger (Les Verts) développe son interpellation urgente concernant l'éventuelle suppression de l'Office communal de l'environnement.
Réponse municipale	M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Discussion	<u>Jacques Ballenegger (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>La Municipalité est invitée à maintenir, dans une structure éventuellement modifiée, un office ou un service chargé des problèmes liés à l'environnement et disposant de moyens appropriés.</i>
Discussion, suite	Gérard Chappuis (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Silvia Zamora, directrice, Jacques Ballenegger (Les Verts), Silvia Zamora, directrice.
Vote	Le Conseil, au vote, refuse la résolution de M. Jacques Ballenegger (Les Verts).
	—————
Interpellation Développement	M ^{me} Christina Maier (Hors parti) développe son interpellation urgente : « Suppression de l'Office communal de l'environnement : qu'en est-il de la poursuite des tâches de mesures de la pollution de l'air ? »
Réponse municipale	M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Discussion	<u>Christina Maier (Hors parti)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que, dans l'intérêt de la population et afin de respecter le cadre législatif de l'Ordonnance sur la protection de l'air, les tâches de mesures de la pollution atmosphérique réalisées jusqu'à présent par l'Office communal de l'environnement soient poursuivies par le Canton, au mieux des moyens disponibles, et invite la Municipalité à entamer au plus vite un dialogue avec le Canton afin que le transfert de ces tâches s'effectue dans des conditions permettant cet objectif.</i>

Discussion, suite	Pierre Santschi (Les Verts), Silvia Zamora, directrice, Daniel Brélaz, syndic, Charles-Denis Perrin (Rad.).
Vote	Le Conseil, par 40 oui, 24 non et 10 abstentions, adopte la résolution de M ^{me} Christina Maier (Hors parti).
Interpellation Développement	M. Roger Cosandey (Soc.) développe son interpellation urgente : « Que vont devenir les employés de Taxi Services ? »
Réponse municipale	M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
Discussion	<u>Roger Cosandey (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour assurer un service de qualité aux usagers des taxis et pour maintenir les postes de travail des collaborateurs des deux compagnies concernées par le litige actuel.</i>
Discussion, suite	<u>Alain Hubler (POP)</u> , Doris Cohen-Dumani, directrice, Roger Cosandey (Soc.), <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité propose à l'association intercommunale pour la réglementation du service des taxis de reprendre l'exploitation du central d'appel des taxis.</i>
Vote	Le Conseil, par 35 non, 34 oui et 6 abstentions, refuse la résolution de M. Roger Cosandey (Soc.).
Appel nominal	<u>Monique Cosandey (Soc.)</u> demande l'appel nominal ; sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire du Conseil y procède : Oui : Claire Attinger Doepper, Sylvianne Bergmann, Graziella Bertona, Jean-Charles Bettens, Jean-Christophe Bourquin, Alain Bron, Gérard Chappuis, Jean-Marie Chautems, Céline Christin, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Marc Dunant, Andrea Egli, Sylvie Favre, Sylvie Freymond, Florence Germond, Fabrice Ghelfi, Diane Gilliard, Alain Hubler, Caroline Julita, Grégoire Junod, Evelyne Knecht, Myriam Maurer-Savary, Isabelle Mayor, Georges Arthur Meylan, Jean Meylan, Philippe Mivelaz, Roland Ostermann, Berthold Pellaton, Solange Peters, Jean-Yves Pidoux, Blaise Michel Pitton, Roland Rapaz, Jacques-Etienne Rastorfer, Yvan Salzman, Nelson Serathiuk, Adèle Thorens, Magali Zuercher. (38.)

Non : Eddy Ansermet, Jean-Pierre Béboux, Jean-Louis Blanc, Alma Bucher, Marc-Olivier Buffat, Yves-André Cavin, Jean-Luc Chollet, Mireille Cornaz, Bernard Coupy, Françoise Crausaz, Pierre Dallèves, Josianne Dentan, Martine Fiora-Guttmann, André Gebhardt, Marie-Josée Gillioz, Albert Graf, Nicole Grin, Michel Julier, Françoise Longchamp, Pierre-Henri Loup, Christina Maier, Olivier Martin, Philippe Martin, Claude Mettraux, Thérèse de Meuron, Gilles Meystre, Elisabeth Müller, Denis Pache, Florence Peiry-Klunge, Charles-Denis Perrin, Francis Pittet, Bernard Ravussin, Graziella Schaller, Serge Segura, Isabelle Truan, Dino Venezia, Bernard Zahnd. (37.)

Abstentions : Jacques Ballenegger, Julian Hottinger, Pierre Payot, Pierre Santschi, Michelle Tauxe-Jan, Filip Uffer, Antoine Verdon. (7.)

Le Conseil, à l'appel nominal, **accepte** la résolution de M. Roger Cosaney (Soc.) par 38 oui, 37 non et 7 abstentions.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la résolution de M. Alain Hubler (POP).

**Rapport s/préavis
N° 2004/9**

**Informatique :
nouvelle stratégie architecturale technique (projet SAT)**

Rapporteur : M. Alain Bron (Soc.)

**Amendement de la
commission**

2. *d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de **Fr. 1'104'000.**— [au lieu de Fr. 1'354'000.—] destiné à couvrir les investissements en matériels et logiciels ;*
3. *d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 à raison de **Fr. 220'800.**— [au lieu de Fr. 270'800.—] par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de la Direction administration générale et finances.*

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie architecturale technique (projet SAT) ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'104'000.— destiné à couvrir les investissements en matériels et logiciels ;
3. d'amortir annuellement le montant indiqué sous chiffre 2 à raison de Fr. 220'800.— par la rubrique 1500.331 « Amortissement des dépenses d'investissements » du budget de la Direction administration générale et finances ;

./.

4. de faire figurer les intérêts du crédit mentionné sous chiffre 2 sous la rubrique 1500.390 « Imputations internes » du budget de la Direction administration générale et finances ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 157'000.— en 2004 :
- | | | | |
|----------|--|-----|-----------|
| 1500.301 | Traitements | Fr. | 121'500.— |
| 1500.303 | Cotisations aux assurances sociales | Fr. | 9'100.— |
| 1500.304 | Cotisations à la Caisse de pensions | Fr. | 19'400.— |
| 1500.311 | Achats d'objets mobiliers et d'installations | Fr. | 7'000.— |

**Rapport s/préavis
N° 2003/56**

Zones à vitesse limitée à 30 km/h dans les zones foraines

Réponse à la motion Y.-A. Cavin

Rapporteuse : M^{me} Françoise Crausaz (Rad.)

Discussion

Roland Ostermann (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

d'approuver, sauf en ce qui concerne Vers-chez-les-Blanc, la réponse municipale à la motion de M. Yves-André Cavin demandant à la Municipalité d'étudier l'introduction de zones résidentielles et de détente limitées au trafic à 30 km/h dans les quartiers forains.

Discussion, suite

Yves-André Cavin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

**Vote
s/amendement**

Le Conseil, par 36 oui, 24 non et 7 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Roland Ostermann (Les Verts).

Vote s/conclusion

Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion amendée du préavis, **soit, décide** :

d'approuver, sauf en ce qui concerne Vers-chez-les-Blanc, la réponse municipale à la motion de M. Yves-André Cavin demandant à la Municipalité d'étudier l'introduction de zones résidentielles et de détente limitées au trafic à 30 km/h dans les quartiers forains.

**Rapport s/préavis
N° 2003/61**

Lausanne Hockey Club SA

Participation au capital

Rapporteur : M. Alain Bron (Soc.)

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.), qui dépose l'amendement suivant :

**Amendement
Dépôt**

d'allouer au Lausanne Hockey Club une subvention spéciale de Fr. 200'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.365 «Subventions à des institutions » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, destinée à assainir la situation financière du club. [au lieu de : d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2003 de Fr. 200'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.319, «Impôts, taxes et frais divers » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, crédit spécial destiné à participer à l'augmentation du capital-actions de Lausanne Hockey Club SA.]

Discussion, suite

Alain Hubler (POP), Pierre Santschi (Les Verts), Fabrice Ghelfi (Soc.), Mireille Cornaz (Hors groupe), Françoise Longchamp (Lib.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Alain Bron (Soc.), Florence Peiry-Klunge (Rad.).

**Vote
s/amendement**

Le Conseil, par 36 oui, 31 non et 10 abstentions, **accepte** l'amendement de M. Charles-Denis Perrin (Rad.).

Vote s/conclusion

Le Conseil, par 41 oui, 29 non et 7 abstentions, **accepte** la conclusion amendée du préavis, **soit, décide** :

d'allouer au Lausanne Hockey Club une subvention spéciale de Fr. 200'000.— à inscrire sous la rubrique 3800.365 «Subventions à des institutions » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, destinée à assainir la situation financière du club.

Clôture

La séance est levée à 22 h 50.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Jean-Luc Chollet, Céline Christin, Mireille Cornaz, Monique Cosandey, Roger Cosandey, Georges Glatz, Caroline Julita, Jean Mpoy, Jean-Yves Pidoux, Bernard Ravussin, Antoine Rudasigwa, Nelson Serathiuk, Magali Zuercher.

Membres absents non excusés : Bernard Coupy, Françoise Crausaz, Antoine Verdon.

Membres présents	80
Membres absents excusés	15
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	98

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Retard excusé

de M. Oscar Tosato, conseiller municipal. (Lettre du 11 juin 2004.)

Démission

de M. Béat Sutter (Hors parti), avec effet immédiat. (Lettre du 27 mai 2004.)

Démission

de M. Robert Fox (Lib.), avec effet au 15 juin 2004. (Lettre du 2 juin 2004.)

Démission

de MM. Claude Mettraux (VDC) et Eric Blanc (VDC) du groupe Voie du Centre, avec effet immédiat. (Lettre du 9 juin 2004.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^{os} 2004/3 et 2004/14. (10 juin 2004.)

**Pétition
Dépôt**

des commerçants de la rue Pépinet et consorts (382 signatures) contre sa fermeture au trafic motorisé et contre l'expérience de fermeture de six mois.

Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions.

6^e séance du mardi 15 juin 2004

Pétition Dépôt	<p>de la Société de développement Chailly-Béthusy et consorts (505 signatures) demandant que, conformément au projet initial de la Municipalité, la construction du giratoire de Chailly ait un caractère définitif.</p> <p>Cette pétition sera transmise à la Commission des pétitions.</p> <hr/>
Communications municipales	<ul style="list-style-type: none">– <u>1^{er} juin 2004</u> : Dissolution de l'Organe consultatif des étrangers de Lausanne.– <u>2 juin 2004</u> : Fermeture de bureaux de vote.– <u>9 juin 2004</u> : Nouvelle procédure de validation des demandes de micro-ordinateurs supplémentaires et mode de financement.– <u>9 juin 2004</u> : Ajustement de l'organisation de la Police judiciaire municipale à la croissance des sollicitations.– <u>9 juin 2004</u> : Départ de M. Albert Borboën, président de la Commission de police – Nomination de M. Jean-Yves Curty. <hr/>
Question Réponse	<p>à la question (N^o 13) de M^{me} Evelyne Knecht (POP) à propos des interventions de la police. (2 juin 2004.)</p> <hr/>
Question Réponse	<p>à la question (N^o 14) de M^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) au sujet du stationnement hivernal des forains au parking du Signal de Sauvabelin. (9 juin 2004.)</p> <hr/>
Question Réponse	<p>à la question (N^o 18) de M^{me} Christina Maier (Hors parti) sur le parc aux biches de Sauvabelin. (9 juin 2004.)</p> <hr/>
Motion Dépôt	<p>de MM. Jean-Pierre Bébox (Rad.) et Charles-Denis Perrin (Rad.) pour un développement rapide et efficace du chauffage à distance par une promotion soutenue auprès des Lausannois.</p> <hr/>
Motion Dépôt	<p>de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) en faveur d'une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics.</p> <hr/>
Motion Dépôt	<p>de M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) et consorts (2 cosignataires) pour la valorisation de la forêt de Sauvabelin en tant que milieu naturel et lieu de promenade.</p> <hr/>

Interpellation Dépôt	de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) sur l'avenir des forêts lausannoises et du Service des forêts, domaines et vignobles, suite à l'adoption par la Confédération du « Nouveau programme forestier suisse ».
Questions orales I.	M ^{me} Graziella Schaller (Lib.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
II.	M ^{me} Andrea Eggli (POP) ; M ^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
III.	M ^{me} Thérèse de Meuron (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
Rapport s/ P N° 2004/3	Centre omnisports de Grand-Vennes Remplacement du terrain en matière synthétique <u>Rapporteur</u> : M. Claude Bonnard (Les Verts)
Discussion	<u>Georges Arthur Meylan (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	5. (nouveau) : de demander à la Municipalité, dans le cadre du présent préavis, d'informer en temps voulu le Conseil communal du montant de la subvention reçue.
Discussion	Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Vote s/amendement	Le Conseil, au vote, accepte l'amendement de M. Georges Arthur Meylan (Lib.).
Vote s/conclusions	Le Conseil, au vote, accepte les conclusions amendées du préavis, <u>soit, décide</u> : <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'100'000.— destiné au remplacement du terrain en gazon synthétique de Grand-Vennes ;2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 110'000.— par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331 ;3. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;4. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 les subventions qui pourraient être accordées ;5. de demander à la Municipalité, dans le cadre du présent préavis, d'informer en temps voulu le Conseil communal du montant de la subvention reçue.

Rapport s/
P N° 2004/14

Restructuration du réseau tl

1^{re} étape – Ligne N° 18

**Réaménagements ponctuels de la rue de Genève
(tronçon rue de la Vigie–avenue de Morges), de l’avenue de Sévelin
et de la rue de Sébeillon liés à la mise en service de la nouvelle ligne N° 18**

Rapporteur : M. Jean-Pierre Béboux (Rad.)

**Amendements de
la commission**

*Diminuer le crédit à allouer à ce projet de Fr. 200'000.—, soit :
–Fr. 100'000.— pour les abribus et –Fr. 100'000.— pour le génie civil
(–Fr. 60'000.— pour le Service des routes et voirie, –Fr. 30'000.— pour
eauservice et –Fr. 10'000.— pour le Service de la circulation) :*

2. *d’allouer à la Municipalité un crédit d’investissement du patrimoine
administratif de **Fr. 1’650’000.—** [au lieu de Fr. 1’850’000.—] pour la
réalisation des réaménagements cités au point N° 1, réparti comme il
suit :*

- a) ***Fr. 800’000.—** pour le Service des routes et voirie,*
- b) ***Fr. 260’000.—** pour eauservice,*
- c) ***Fr. 530’000.—** pour le Service de la circulation,*
- d) ***Fr. 60’000.—** pour le Service des parcs et promenades ;*

3. *d’amortir annuellement le crédit susmentionné, à raison de :*

- a) ***Fr. 80’000.—** par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes
et voirie,*
- b) ***Fr. 26’000.—** par la rubrique 4700.331 pour eauservice,*
- c) ***Fr. 106’000.—** par la rubrique 2600.331 pour le Service de la
circulation,*
- d) ***Fr. 6’000.—** par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs
et promenades.*

Discussion

Serge Segura (Rad.), Sylvie Favre (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Olivier Français, directeur.

**Vote
s/amendements**

Le Conseil, avec quelques abstentions, **accepte** les amendements de la commission aux points 2 et 3 des conclusions du préavis.

Vote s/conclusions

Le Conseil, à l’unanimité, **accepte** les points 1 à 5 des conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :

- 1. *d’adopter le projet de réaménagements ponctuels de la rue de Genève, de l’avenue de Sévelin et de la rue de Sébeillon liés à la mise en service de la nouvelle ligne tl N° 18 ;*

./.

2. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'650'000.— pour la réalisation des réaménagements cités au point N° 1, réparti comme il suit :
 - a) Fr. 800'000.— pour le Service des routes et voirie,
 - b) Fr. 260'000.— pour eauservice,
 - c) Fr. 530'000.— pour le Service de la circulation,
 - d) Fr. 60'000.— pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'amortir annuellement le crédit susmentionné, à raison de :
 - a) Fr. 80'000.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie,
 - b) Fr. 26'000.— par la rubrique 4700.331 pour eauservice,
 - c) Fr. 106'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation,
 - d) Fr. 6'000.— par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
4. de balancer le compte d'attente N° 2600.581.263 ouvert pour couvrir les frais d'études préliminaires par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 2 c) ci-dessus ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 4700.390, 2600.390, 6600.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Vœu de la commission

« Prolongation de la ligne N° 18 à l'est jusqu'à la place du Tunnel dans les meilleurs délais. »

**Rapport s/
RP N° 2003/63**

Réaménagement de la rue Centrale

Réponse à la motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts

Rapportrice : M^{me} Isabelle Truan (Lib.)

**Amendement de la
commission**

d'approuver la réponse municipale à la motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts « pour le renforcement des mesures de modération de la vitesse de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes », en adoptant les mesures consistant à:

- a) ***réglementer le trafic sur la rue Centrale et la rue Pépinet par la pose d'une prescription de limitation de vitesse à 30 km/h ;***
- b) ***limiter le trafic motorisé à la rue Pépinet en interdisant le mouvement de tourner à gauche au bas de la rue, à son débouché sur la rue Centrale, par une signalisation et des mesures physiques ;***
- c) ***renoncer à la création de bandes cyclables sur la rue Centrale.***

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Marc Dunant (Soc.), Jean-Pierre Béboux (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), Evelynne Knecht (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Sylvie Favre (Soc.), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Alain Hubler (POP), Graziella Schaller (Lib.), qui demande un vote séparé pour les points a) à c), Fabrice Ghelfi (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux, Pierre Santschi (Les Verts), Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Claude Bonnard (Les Verts).

Vote s/vote séparé

Le Conseil, par 26 oui, 23 non et 2 abstentions, **accepte** que les points a) à c) soient votés séparément.

Martine Fiora-Guttman (Rad.) demande la contre-épreuve.

Le Conseil, par 38 non, 24 oui et 4 abstentions, **refuse** que les points a) à c) soient votés séparément.

Interruption de séance

Charles-Denis Perrin (Rad.) demande une interruption de séance, que le président lui accorde.

Reprise

Pierre Payot (POP), Olivier Français, directeur, Daniel Brélaz, syndic, Jacques Pernet (Rad.), Charles-Denis Perrin (Rad.).

Vote s/conclusion

Le Conseil, par 49 oui, 25 non et 5 abstentions, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse municipale à la motion de M^{me} Géraldine Savary et consorts « pour le renforcement des mesures de modération de la vitesse de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes ».

**Rapport s/
R N° 2003/2**

Rapport sur l'état des motions en suspens

**Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts),
président 2003 de la Commission de gestion**

**Amendements de
la Commission**

1. de prendre acte du fait que des réponses ont été proposées ultérieurement par voie de préavis pour les motions N^{os} 1, 2, 3, 5, 9, 15, 17, 20, 36, 39, 40, 45, 52, 55, 63, 65 et 66 qui figurent dans le rapport présenté ;
2. de demander à la Municipalité de proposer de nouveaux délais qu'elle soit en mesure de respecter pour le traitement des projets de règlement N^{os} 1 à 5 et des motions N^{os} 7, 13, 21, 22, 49, 50, 51, 56, 59, 60, 61, 62, 64, 68, 69, 70, 71, dont les délais fixés sont échus ;
3. d'accepter le maintien des délais fixés pour les motions N^{os} 18, 23, 41, 48, 54, 57, 58, 73 ;

./.

4. *d'accepter les nouveaux délais proposés pour les motions N^{os} 4, 6, 8, 10, 11, 12, 14, 16, 19, 30 à 35, 37, 38, 43, 44, 46, 47, 53, 67 ;*
5. *d'accepter le 31 décembre 2004 comme ultime délai de réponse aux motions N^{os} 24 à 29, qui ont trait aux ouvertures des magasins ;*
6. *de classer la motion N^o 42 ;*
7. *de refuser le classement de la motion N^o 72 et d'exiger un délai pour son traitement.*

Discussion générale Pierre Dallèves (Lib.).

Conclusion N^o 1

La discussion n'est pas demandée, la conclusion N^o 1 est donc adoptée.

Conclusion N^o 2

Discussion Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

La conclusion N^o 2 est adoptée.

Nouveaux délais de réponse

Discussion Roland Ostermann (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, qui signale que la motion N^o 47 figure par erreur dans le rapport N^o 2003/2, celle-ci n'ayant pas encore été prise en considération par le Conseil.

Ces nouveaux délais sont **acceptés**.

Classement de la motion N^o 42

La discussion n'est pas demandée ; le classement de cette motion est donc accepté.

Motion N^o 72

Discussion Charles-Denis Perrin (Rad.), qui propose un délai de deux ans pour répondre à cette motion.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** le délai de réponse de deux ans pour la motion N^o 72.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du rapport, **soit, décide** :

1. de prendre acte du fait que des réponses ont été proposées ultérieurement par voie de préavis pour les motions N^{os} 1, 2, 3, 5, 9, 15, 17, 20, 36, 39, 40, 45, 52, 55, 63, 65 et 66 qui figurent dans le rapport présenté ;
2. de demander à la Municipalité de proposer de nouveaux délais qu'elle soit en mesure de respecter pour le traitement des projets de règlement N^{os} 1 à 5 et des motions N^{os} 7, 13, 21, 22, 49, 50, 51, 56, 59, 60, 61, 62, 64, 68, 69, 70, 71, dont les délais fixés sont échus ;
3. de fixer les délais de réponse suivants :
 - 31 mai 2004 : 58 ;
 - 30 juin 2004 : 4, 6, 10, 11, 12, 14, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 43, 53, 57, 67, 73 ;
 - 30 septembre 2004 : 8, 16, 23, 38, 46, 48, 54 ;
 - 31 décembre 2004 : 19, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 33, 41, 44 ;
 - 30 juin 2006 : 72 ;
 - 31 juillet 2006 : 18 ;
4. de classer la motion N^o 42.

**Rapport s/
RP N^o 2004/2**

**Pour une démarche de type «Fourchette verte »
dans les écoles et cuisines scolaires de Lausanne**

Réponse à la motion de M^{me} Christina Maier

Rapportrice : M^{me} Isabelle Truan (Lib.)

Discussion

Christina Maier (Hors parti), Marc Vuilleumier (POP), Dino Venezia (Lib.), qui dépose l'amendement suivant au point 2 des conclusions :

**Amendement
Dépôt**

2. *d'octroyer à la Municipalité un montant de Fr. 10'000.— par prélèvement sur le Fonds du développement durable, dans le but de couvrir les dépenses découlant du présent rapport-préavis, à raison de Fr. 8000.— pour des marchandises et de Fr. 2000.— pour des prestations de tiers.*

Discussion

Roland Rapaz (Soc.), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Vote
s/amendement**

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** l'amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au point 2 des conclusions.

Vote s/conclusions

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions amendées du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Christina Maier demandant « d'établir une démarche de type 'Fourchette Verte' pour les APEMS et réfectoires scolaires, et de faire bénéficier les élèves d'une information plus importante sur le sujet de l'alimentation » ;
2. d'octroyer à la Municipalité un montant de Fr. 10'000.— par prélèvement sur le Fonds du développement durable, dans le but de couvrir les dépenses découlant du présent rapport-préavis, à raison de Fr. 8000.— pour des marchandises et de Fr. 2000.— pour des prestations de tiers.

Interpellation

de M^{me} Graziella Schaller (Lib.) : « Tridel : plus de transparence ! ».

Discussion

Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur des Travaux, Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur, Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur, Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur, Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur, Sylvie Favre (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Interpellation

de M^{mes} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) et Sylvie Favre (Soc.) : « Place de l'Europe : le feu pour le passage piéton est-il conforme aux futurs réaménagements de la rue Centrale et de la rue de Genève ? ».

Discussion

Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Olivier Français, directeur des Travaux, Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Interpellation

de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) : « Du vent dans les feuilles. »

Discussion

Georges Arthur Meylan (Lib.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

Interpellation

de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts en faveur d'une meilleure utilisation des compétences disponibles au sein du Conseil communal.

Discussion

Charles-Denis Perrin (Rad.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à cette interpellation.

6^e séance du mardi 15 juin 2004

Motion

de M. Alain Hubler (POP) : « Emprunt gratuit à la Bibliothèque municipale pour tous les étudiants et les apprentis ! ».

**Discussion
préalable**

Gilles Meystre (Rad.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Yves-André Cavin (Rad.) pour une sécurité optimale de tous les habitants et usagers de l'avenue d'Echallens.

**Discussion
préalable**

Pierre Payot (POP), Yves-André Cavin (Rad.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Clôture

La séance est levée à 22 h 25.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Mireille Cornaz, Marie-Josée Gillioz, Thérèse de Meuron, Blaise Michel Pitton, Antoine Rudasigwa, Adèle Thorens.

Membres absents non excusés : Jacques Bonvin, Andrea Eggli, Diane Gilliard, Georges Glatz, Julian Hottinger, Michel Julier, Solange Peters, Magali Zuercher.

Membres présents	85
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.) et de M. Philippe Jacquat (Lib.), remplaçant MM. Robert Fox (Lib.) et Béat Sutter (Hors parti), démissionnaires.

Décès

de M. Béat Sutter, ancien conseiller communal, survenu le 24 juin 2004.

Le président rend hommage au disparu et invite le Conseil, ainsi que le public, à observer un instant de silence.

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N^s 2004/8, 2004/12, 2004/13 et 2004/17. (24 juin 2004.)

**Pétition
Dépôt**

de la Société de développement du Nord et consorts (335 signatures) contre l'implantation d'un cabaret-night-club à la rue de la Pontaise.

Cette pétition sera transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications
municipales**

- 15 juin 2004 : Autorisations spéciales pour le stationnement des véhicules des dépanneurs lausannois.
- 22 juin 2004 : Remplacement du service « Secrétariat général » par le Service « développement stratégique » aux Services industriels de Lausanne (SIL) – Nomination de M. Jean-Marie Rouiller en qualité de chef de service.

Première partie de la 7^e séance du mardi 29 juin 2004

Motion Dépôt	de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) et consorts (3 cosignataires) pour le développement d'une stratégie communale de service public du multimédia. _____
Motion Dépôt	de M ^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) pour une participation des enfants handicapés (sourds, aveugles, etc.) à la Fête du Bois et à la Fête des écoles enfantines. _____
Interpellation Dépôt	de M. Marc Vuilleumier (POP) et consorts (4 cosignataires) : « Carton rouge au syndic ». L'urgence est demandée pour cette interpellation ; elle est refusée par le Bureau. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Sylvie Favre (Soc.) : « Localisation du centre de logistique pour la gestion des déchets urbains recyclables : quelles justifications pour l'emplacement du garage à camions et à l'usine de tri sur l'avenue du Chablais ? ». _____
Interpellation Dépôt	de M. Gilles Meystre (Rad.) : « Come-back de la Tcheka à Lausanne ? ». _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Sylvie Freymond (Les Verts) : « Quelle politique municipale envers la pollution et les encombrements générés par les 4x4 ? ». _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Christina Maier (Hors parti) pour des mesures favorisant l'utilisation de véhicules électriques et/ou hybrides. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : « Quel avenir pour le quartier de Valmont ? ». _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) : « Secteur Marterey-place de l'Ours-avenue du Tribunal-Fédéral : retour des places de parc ? ». _____
Election complémentaire	d'un membre à la Commission permanente des naturalisations, en remplacement de M. Robert Fox (Lib.). M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M ^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.). Le Conseil désigne, à main levée, M ^{me} Gisèle-Claire Meylan (Lib.) comme membre de la Commission permanente des naturalisations.

Première partie de la 7^e séance du mardi 29 juin 2004

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal, en remplacement de M. Claude Mettraux (Hors groupe).

M. Jean-Luc Chollet, au nom du groupe VDC, présente la candidature de M. Denis Pache (VDC).

Le Conseil désigne, à main levée, M. Denis Pache (VDC) comme membre de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal.

Questions orales

- I.** M^{me} Françoise Longchamp (Lib.) ; M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Éducation.
- II.** M. Serge Segura (Rad.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- III.** M. Roland Ostermann (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- IV.** M. Pierre-Henri Loup (Rad.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
- V.** M. Eric Blanc (VDC) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- VI.** M. Gilles Meystre (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VII.** M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
-

**Rapport s/
P N° 2004/19**

**Crédits supplémentaires pour 2004
(1^{re} série)**

***Rapportrice : M^{me} Diane Gilliard (POP)
[remplacée par M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)]***

**Amendement de la
Commission**

A. Budget de fonctionnement

250 – Service de secours et d'incendie

2501.314 – Office de la sécurité civile – Entretien des biens immobiliers : –Fr. 960'000.— (Maison du feu). La Commission a refusé l'entrée en matière ; elle a prié la Municipalité de procéder par la voie du préavis.

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la Commission des finances, puis le montant amendé figurant sous le point *A. Budget de fonctionnement* des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le montant figurant sous le point *B. Autorisations d'achats* des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le montant figurant sous le point *C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif* des conclusions du préavis, **soit, décide :**

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2004, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	<i>Dont en recettes</i>	
	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>6'296'300.-</u>	<u>1'441'100.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>1'407'200.-</u>	<u>25'700.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits complémentaires	<u>122'900.-</u>	<u>0.-</u>

**Rapport s/
P N° 2004/15**

**Commune de Lausanne
Comptes de l'exercice 2003**

**Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.),
président de la Commission permanente des finances**

Discussion générale

Jean-Louis Blanc (Rad.), Pierre Dallèves (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Jean-Luc Chollet (VDC), Andrea Eggli (POP), Fabrice Ghelfi (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Clôture

La séance est levée à 19 h 55.

Première partie de la 7^e séance du mardi 29 juin 2004

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Seconde partie de la 7^e séance du mardi 29 juin 2004

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Mireille Cornaz, Diane Gilliard, Marie-Josée Gillioz, Thérèse de Meuron, Blaise Michel Pitton, Antoine Rudasigwa, Adèle Thorens.

Membres absents non excusés : Julian Hottinger, Magali Zuercher.

Membres présents	91
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

Rapport s/ P N° 2004/15 Suite

Commune de Lausanne Comptes de l'exercice 2003

***Rapporteur : M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.),
président de la Commission des finances***

AGF

120 – Service du personnel et des assurances

1201 – Correctifs de la masse salariale

Discussion

Philippe Martin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec un grand nombre d'abstentions, **accepte** les comptes d'Administration générale et Finances.

SP

260 – Service de la circulation

2601 – Gestion du stationnement

Discussion

Philippe Martin (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice, Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec un certain nombre d'abstentions, **accepte** les comptes de la Direction de la sécurité publique.

CSP

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, sans avis contraires mais avec un certain nombre d'abstentions, **accepte** les comptes de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine.

Seconde partie de la 7^e séance du mardi 29 juin 2004

<u>Travaux</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec un certain nombre d'abstentions, accepte les comptes de la Direction des travaux.
<u>EJE</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec un certain nombre d'abstentions, accepte les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation.
<u>SSE</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec un certain nombre d'abstentions, accepte les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.
<u>SI</u>	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, sans avis contraires mais avec un certain nombre d'abstentions, accepte les comptes de la Direction des services industriels.
Vote s/conclusion	Le Conseil, sans abstentions mais avec une quinzaine d'abstentions, accepte la conclusion du préavis N° 2004/15, <u>soit, décide</u> : d'approuver les comptes de 2003 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2004/15, du 22 avril 2004. _____
Rapport s/ P N° 2004/8	Droit distinct et permanent de superficie en faveur de SODIMED SA Prolongation de durée <u>Rapporteur</u> : M. Marc Vuilleumier (POP)
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, au vote, accepte la conclusion du préavis, <u>soit, décide</u> : d'autoriser la Municipalité à prolonger jusqu'au 14 décembre 2068 la durée du droit distinct et permanent de superficie N° 14'161 établi en faveur de SODIMED SA et grevant la parcelle N° 14'145 sise au chemin du Praz-Devant 12 à Vernand Camarès. _____

Rapport s/ P N° 2004/12	<p style="text-align: center;">Fédération internationale de volley-ball (FIVB) Vente de 1150 m² environ de la parcelle N° 6031, à l'avenue de la Gare <u>Rapporteur</u> : M. Antoine Verdon (Les Verts)</p>
Discussion	Eddy Ansermet (Rad.), Marc Vuilleumier (POP), Jean Meylan (Soc.), <u>Pierre Dallèves</u> (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :
Amendement Dépôt	<p style="text-align: center;">2. de verser le produit de la vente de Fr. 3'125'000.— à la caisse communale.</p>
Discussion, suite	Pierre Payot (POP), Jean-Luc Chollet (VDC), Jean-Jacques Schilt, directeur de la culture, des sports et du patrimoine, Roland Ostermann (Les Verts).
Vote s/amendement	Le Conseil, au vote, refuse l'amendement de M. Pierre Dallèves (Lib.) au point 2 des conclusions.
Vote s/conclusions	<p>Le Conseil, à une évidente majorité, accepte le point 1 des conclusions du préavis, puis le point 2, <u>soit, décide</u> :</p> <ol style="list-style-type: none">1. de vendre à la Fédération internationale de volley-ball (FIVB) 1150 m² environ de la parcelle N° 6031 sise rue Beau-Séjour 8, avenue de la Gare 12-14, au prix de Fr. 3'125'000.—, la vente étant assortie d'un droit de réméré ;2. de porter à Fr. 18 millions le crédit du patrimoine financier prévu dans la conclusion N° 2 du préavis N° 2002/4 « Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières et aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers (art. 17, ch. 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985) ».
Rapport s/ P N° 2004/13	<p style="text-align: center;">Centre omnisports de la Vallée de la Jeunesse Transformations intérieures Mise en conformité et réaménagement du réfectoire <u>Rapporteur</u> : M. Alain Bron (Soc.)</p>
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil, à l'unanimité, accepte les points 1 à 4 des conclusions du préavis, <u>soit, décide</u> :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 650'000.– destiné à des transformations intérieures du bâtiment de la Vallée de la Jeunesse ainsi qu'à des travaux de mise en conformité et de réaménagement du réfectoire ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 à raison de Fr. 65'000.– par le budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des sports, rubrique 3800.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1.

**Rapport s/
RP 2004/17**

Centre de vie infantine de la Cité :
extension de l'Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) « La Cour des Miracles »
par la création d'une nouvelle garderie-nursery de 44 places
Réponse à la motion de M^{mes} Magali Zuercher et Sylvie Favre
Rapporteur : M. Eddy Ansermet (Rad.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 660'000.–, destiné à octroyer une subvention pour l'équipement complémentaire et l'acquisition du mobilier et du matériel du nouveau centre de vie infantine de la Cité ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus, à raison de Fr. 132'000.–, par la rubrique 5901.331 du budget du Service de la petite enfance ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5901.390 du Service de la petite enfance les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Rapport s/motion

Motion de M. Marc-Olivier Buffat
en faveur de l'octroi d'un crédit d'étude destiné
à l'établissement d'un avant-projet de plan de réalisation et
d'étude d'implantation d'une piscine olympique couverte à Lausanne,
notamment en collaboration avec Lausanne Région
Rapporteuse : M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.)

Amendement

*Prolongation du délai de réponse de la Municipalité de six mois à **un an**.*

Discussion	Pierre Dallèves (Lib.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
Vote	Le Conseil, au vote, décide : de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.
Rapport s/motion	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;">Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts :</p> <p style="text-align: center;">« Chaque année, deux opéras pour tous ! »</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts) [remplacée par M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts)]</p>
Amendement de la commission	<i>Prise en considération partielle : un opéra par année.</i>
Discussion	Serge Segura (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.).
Votes	Le Conseil, par 38 oui, 35 non et 4 abstentions, accepte la prise en considération de cette motion. La prise en considération partielle recueille 42 voix favorables, contre 31 pour la prise en considération totale ; 5 membres du Conseil s'abstiennent. Ainsi, le Conseil décide : de prendre partiellement cette motion en considération (<i>un opéra par année</i>) et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. <p style="text-align: center;"><u>Vœu</u></p> <p>« La commission émet le vœu que la Municipalité fasse, le cas échéant, tout son possible pour trouver des sponsors. »</p>
Rapport s/ P N° 2004/7	<p style="text-align: center;">—————</p> <p style="text-align: center;">Immeuble rue du Midi 8 à Lausanne</p> <p style="text-align: center;">Projet de rénovation du bâtiment</p> <p style="text-align: center;"><u>Rapportrice</u> : M^{me} Monique Cosandey (Soc.)</p>
Discussion	Bernard Zahnd (Rad.), Dino Venezia (Lib.), Marc Dunant (Soc.).
Vote	Le Conseil, au vote, accepte les points 1 à 5 des conclusions du préavis, soit, décide :

1. d'adopter le projet de rénovation du bâtiment, sis rue du Midi 8, à Lausanne ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 1'500'000.– dont :
 - a) Fr. 1'050'000.– seront portés au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la bourse communale » à titre de plus-value ;
 - b) Fr. 450'000.– seront portés en augmentation des investissements du patrimoine administratif à amortir ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 2 b), à raison de Fr. 45'000.–, par la rubrique 3301.331 du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier ;
4. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2.

**Rapport s/
RP 2003/48**

**Réponse à la motion de M^{me} Gisèle-Claire Meylan
demandant une étude complète du système lausannois des passages piétons**

Rapportrice : M^{me} Nicole Grin (Lib.)

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :
d'approuver la réponse à la motion de M^{me} Gisèle-Claire Meylan demandant une étude complète du système lausannois des passages piétons.

**Rapport s/
RP 2003/62**

**Intégration de la gestion des bâtiments administratifs
du Service immobilier dans l'outil informatique OFIGER**

Réponse à deux motions

Rapporteur : M. Charles-Denis Perrin (Rad.)

Discussion

Pierre Santschi (Les Verts), Fabrice Ghelfi (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, avec 1 abstention, **accepte** le point 4 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les conclusions du rapport-préavis N° 2003/62, **soit, décide** :

Seconde partie de la 7^e séance du mardi 29 juin 2004

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 390'000.– destiné à l'intégration de la gestion des bâtiments administratifs du Service immobilier dans le système informatique OFIGER ;
2. d'amortir annuellement les dépenses ci-dessus à raison de Fr. 78'000.– par la rubrique 3302.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, Service immobilier ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3302.390 « Imputations internes » du budget de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Service immobilier, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'approuver les réponses aux motions de MM. Pierre Santschi et Claude-Olivier Monot.

Motion

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin.

Discussion préalable

Martine Fiora-Guttman (Rad.).

Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Antoine Verdon (Les Verts) et consorts pour la création d'un parlement communal des jeunes.

Discussion préalable

Gilles Meystre (Rad.).

Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.

Motion

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) pour harmoniser la liste des jours de repos public entre le Règlement sur les heures d'ouverture et de fermeture des magasins et le Règlement général de police.

Discussion préalable

Fabrice Ghelfi (Soc.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation

de M. Pierre Dallèves (Lib.) : « Utilisation de la bicyclette à Lausanne. Bilan après plusieurs années de promotion active par les Autorités. »

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Florence Germond (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Pierre Payot (POP).

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Seconde partie de la 7^e séance du mardi 29 juin 2004

Motion

de M^{me} Elisabeth Müller (Les Verts) et consorts pour la valorisation de la forêt de Sauvabelin en tant que milieu naturel et lieu de promenade.

Discussion préalable

Michelle Tauxe-Jan (Soc.), qui demande que cette motion soit renvoyée à la même commission que celle qui examinera la motion de M. Fabrice Ghelfi (cf. *supra*).

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** la demande de M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

Clôture

La séance est levée à 22 h 35.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Première partie de la 8^e séance du mardi 31 août 2004

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Marc-Olivier Buffat, Claude Bonnard, Marie-Josée Gillioz, Georges Glatz, Georges Arthur Meylan, Antoine Rudasigwa.

Membres absents non excusés : Alma Bucher, Aline Gabus, Philippe Mivelaz, Filip Uffer.

Membres présents	87
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	98

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00, en la salle du Conseil.

Démission

de M. Michel Julier (Rad.), avec effet immédiat. (Lettre du 22 juillet 2004.)

Démission

de M^{me} Françoise Crausaz (Rad.), avec effet immédiat. (Lettre du 10 août 2004.)

Lettre

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les rapports-préavis N^{os} 2004/11 et 2004/16.

Communications municipales

- 28 juin 2004 : Valorisation des bois feuillus de la Ville de Lausanne.
- 15 juillet 2004 : Réaffectation du solde du crédit SI-Futur dans le projet Star.
- 28 juillet 2004 : Lutte contre les tags sur le territoire communal – Bilan des campagnes de nettoyage.
- 4 août 2004 : Contrôle de la présence d'amiante dans les bâtiments communaux – Ouverture d'un compte d'attente.
- 18 août 2004 : Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région.

Question Réponse

à la question (N^o 19) de M^{me} Florence Germond (Soc.) au sujet de la fermeture de rues lors de manifestations.

Question Réponse

à la question (N^o 20) de M. Marc Dunant (Soc.) : « Des bus qui étonnent par leurs pneus détonants ?! »

Première partie de la 8^e séance du mardi 31 août 2004

Motion Dépôt	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (3 cosignataires) pour un prolongement de la ligne de bus N° 15. _____
Motion Dépôt	de M. Jacques Pernet (Rad.) : « Des panneaux informatisés pour... informer ! ». _____
Motion Dépôt	de M. Gilles Meystre (Rad.) proposant une réforme du dispositif d'aide aux toxico-dépendants lausannois. _____
Motion Dépôt	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (1 cosignataire) pour une clarification et un développement de la politique de soutien aux créateurs dans le domaine des arts plastiques. _____
Motion Dépôt	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (1 cosignataire) : « Politique du logement : s'impliquer sur le marché libre ! ». _____
Interpellation Dépôt	de M. Claude Mettraux (Hors groupe) et consorts (1 cosignataire) : « La Pontaise deviendra-t-elle un quartier 'chaud' ? ». _____
Interpellation Dépôt	de M. Fabrice Ghelfi (Soc.), M ^{me} Isabelle Mayor (Les Verts), Evelyne Knecht (POP) et consorts (8 cosignataires) pour un soutien solidaire des Autorités lausannoises aux personnes touchées par des mesures de renvoi. L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Pont de Chailly : état de la situation. » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
Questions orales	
I.	M. Yvan Salzmann (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
II.	M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) ; M ^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
III.	M ^{me} Françoise Longchamp (Lib.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
IV.	M. Gérard Chappuis (Soc.) ; M. Daniel Brélaz, syndic.

- V. M. Yves-André Cavin (Rad.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
- VI. M^{me} Andrea Eggli (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
- VII. M. Olivier Martin (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux.
- VIII. M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.) ; M^{me} Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Rapport s/
RP N° 2004/11

Maison du sport lausannois
Réponse à la motion de M^{me} Andrea Eggli
Rapporteur : Marc-Olivier Buffat (Rad.)
[remplacé par M^{me} Florence Germond (Soc.)]

Discussion

Andrea Eggli (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Vote

Le Conseil, au vote, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'accepter la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Andrea Eggli, « Pour une maison des associations sportives lausannoises » ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement 2004 de Fr. 22'000.- à inscrire sous la rubrique 3800.311 « Achats d'objets mobiliers et d'installations » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine, crédit spécial destiné à l'équipement bureautique de la Maison du sport lausannois sise au Centre sport-études Lausanne ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 10'000.- à inscrire sous la rubrique 3800.365 « Subventions versées à des institutions privées » de la Direction de la culture, des sports et du patrimoine destiné à la prise en charge par le CSEL des frais de conciergerie et de gestion des réservations de la Maison du sport lausannois pour la période de septembre à décembre 2004.

Rapport s/
RP N° 2004/16

**Révision partielle des statuts
de la Caisse de pensions du personnel communal
Mesures d'assainissement et développement durable**

Réponse à la motion de M^{me} Christina Maier

Rapporteur : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)

Amendement de la
commission

4. de donner mandat à la Municipalité, par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil d'administration de la CPCL, d'ouvrir la discussion avec les partenaires sociaux sur le plan de prestations de la Caisse – sans toucher au niveau des cotisations. Celui-ci devrait notamment permettre, à travers des mesures d'équité sociale (par exemple : cotisation de rachat en cas d'augmentation de salaire, plafonnement du niveau des pensions après quarante années de cotisations), une modulation des conditions de retraite en fonction de la pénibilité du travail ou des niveaux de revenu (par exemple : départ anticipé) ainsi que la création d'un fonds pour l'indexation susceptible de permettre une indexation au moins partielle (par exemple : indexation en francs) et périodique des rentes. La Municipalité présentera un rapport-préavis au Conseil communal d'ici au mois de décembre 2008 présentant l'évolution de la situation de la CPCL d'ici là ainsi que les résultats des négociations engagées avec les partenaires sociaux.

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Claude Mettraux (Hors groupe), Jacques Ballenegger (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Pierre Payot (POP), qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions :

Amendement
Dépôt

Article 9 bis nouveau – Cotisations d'assainissement

« Les cotisations d'assainissement se répartissent ainsi dès 2007 :

- 1% du traitement assuré pour les assurés **dont le salaire brut, 13^e mois compris, est inférieur à Fr. 115'000.-/an,**
- 2% du traitement assuré pour les assurés **dont le salaire brut, 13^e mois compris, est égal ou supérieur à Fr. 115'000.-/an,**
- 2% du traitement assuré pour les employeurs.

En 2006, elles s'élèveront à :

- 0,5% du traitement assuré pour les assurés **dont le salaire brut, 13^e mois compris, est inférieur à Fr. 115'000.-/an,**
- 1% du traitement assuré pour les assurés **dont le salaire brut, 13^e mois compris, est égal ou supérieur à Fr. 115'000.-/an,**
- 1% du traitement assuré pour les employeurs.

Discussion, suite

Christina Maier (Hors parti), Charles-Denis Perrin (Rad.), Grégoire Junod (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote
s/amendements**

Le Conseil, à une forte majorité, **refuse** l'amendement de M. Pierre Payot (POP) au point 1 des conclusions.

Le Conseil, par 47 oui, 38 non et 1 abstention, **accepte** l'amendement de la commission (point 4 nouveau).

Vote

Le Conseil, à une forte majorité, **accepte** les points 1 à 4 amendés du rapport-préavis, **soit, décide** :

1. d'accepter les modifications suivantes des Statuts de la CPCL :

Article 9 – Cotisations

Les cotisations ordinaires des assurés s'élèvent à :

- 9% du traitement assuré pour les assurés en catégorie A,
- 11,5% du traitement assuré pour les assurés en catégorie B.

Les cotisations ordinaires des employeurs s'élèvent à :

- 9% du traitement assuré pour les assurés en catégorie A,
- 14,5% du traitement assuré pour les assurés en catégorie B.

Les cotisations extraordinaires des employeurs s'élèvent à :

- 8% des traitements assurés.

Article 9 bis nouveau – Cotisations d'assainissement

« Les cotisations d'assainissement se répartissent ainsi dès 2007 :

- 1,5% du traitement assuré pour les assurés,
- 2% du traitement assuré pour les employeurs.

En 2006, elles s'élèveront à :

- 1% du traitement assuré pour les assurés,
- 1% du traitement assuré pour les employeurs.

Aucune cotisation d'assainissement n'est perçue en 2005.

Les cotisations d'assainissement sont exclues du calcul de la prestation de libre passage. » ;

2. d'en fixer l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005 ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M^{me} Christina Maier ;

./.

4. de donner mandat à la Municipalité, par l'intermédiaire de ses représentants au Conseil d'administration de la CPCL, d'ouvrir la discussion avec les partenaires sociaux sur le plan de prestations de la Caisse – sans toucher au niveau des cotisations. Celui-ci devrait notamment permettre, à travers des mesures d'équité sociale (par exemple : cotisation de rachat en cas d'augmentation de salaire, plafonnement du niveau des pensions après quarante années de cotisations), une modulation des conditions de retraite en fonction de la pénibilité du travail ou des niveaux de revenu (par exemple : départ anticipé) ainsi que la création d'un fonds pour l'indexation susceptible de permettre une indexation au moins partielle (par exemple : indexation en francs) et périodique des rentes. La Municipalité présentera un rapport-préavis au Conseil communal d'ici au mois de décembre 2008 présentant l'évolution de la situation de la CPCL d'ici là ainsi que les résultats des négociations engagées avec les partenaires sociaux.

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Eric Blanc, Claude Bonnard, Marie-Josée Gillioz, Georges Glatz, Georges Arthur Meylan, Gilles Meystre, Antoine Rudasigwa.

Membres absents non excusés : Alma Bucher, Philippe Mivelaz, Filip Uffer.

Membres présents	88
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	98

Ouverture

La séance est ouverte à 20 h 30, en la salle du Conseil.

Rapport s/motion

**Motion de M. Jacques Pernet
visant à quantifier les retombées économiques de la culture et du sport**

Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (VDC)

Discussion

Christina Maier (Hors parti), Diane Gilliard (POP), Jacques Pernet (Rad.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts).

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/motion

**Motion de M. Jean-Christophe Bourquin et consorts
pour un exercice d'assouplissement budgétaire**

Rapporteur : M. Bernard Zahnd (Rad.)

**Amendement de la
commission**

*Le délai de réponse est fixé à **18 mois**.*

Discussion

Dino Venezia (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à 18 mois.

Rapport s/motion

Motion de M. Alain Bron et consorts :
« Infrastructures sportives à Lausanne :
pour un état des lieux et un plan d'investissements »
Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.)

Amendement de la commission

*Le délai de réponse est fixé à **un an**.*

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Serge Segura (Rad.), Alain Bron (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, Dino Venezia (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Rapport s/motion

Motion de M. Fabrice Ghelfi :
« Pour un jour de repos supplémentaire : le 2 janvier ! »
Rapporteur : M. Blaise Michel Pitton (Soc.)

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Florence Germond (Soc.).

Vote

Le Conseil, au vote, **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Rapport s/motion

Motion de M. Fabrice Ghelfi :
« Emplois de policiers à la Ville de Lausanne : pour une analyse des conditions de travail et des enjeux des prochaines années »
Rapporteur : M. Marc Dunant (Soc.)

Amendement de la commission

*Le délai de réponse est fixé à **un an**.*

Discussion

Pierre Payot (POP).

Seconde partie de la 8^e séance du mardi 31 août 2004

Vote	<p>Le Conseil, au vote, décide :</p> <p>de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.</p> <p>_____</p>
Motion	<p>de MM. Jean-Pierre Bébox (Rad.) et Charles-Denis Perrin (Rad.) pour un développement rapide et efficace du chauffage à distance par une promotion soutenue auprès des Lausannois.</p>
Discussion préalable	<p>Jean-Pierre Bébox (Rad.).</p> <p>Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.</p> <p>_____</p>
Motion	<p>de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) en faveur d'une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics.</p>
Discussion préalable	<p>Charles-Denis Perrin (Rad.).</p> <p>Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.</p> <p>_____</p>
Motion	<p>de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) et consorts pour le développement d'une stratégie communale de service public du multimédia.</p>
Discussion préalable	<p>Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Serge Segura (Rad.).</p> <p>Cette motion est transmise à l'examen préalable d'une commission.</p> <p>_____</p>
Motion	<p>de M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.) pour une participation des enfants handicapés (sourds, aveugles, etc.) à la Fête du Bois et à la Fête des écoles enfantines.</p>
Discussion préalable	<p>La discussion n'est pas demandée.</p> <p>Cette motion est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p>_____</p>
Interpellation Développement	<p>Isabelle Mayor (Les Verts) développe son interpellation urgente pour un soutien solidaire des Autorités lausannoises aux personnes touchées par des mesures de renvoi.</p>

Réponse municipale	Daniel Brélaz, syndic.
Discussion	<u>Fabrice Ghelfi (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Solidaire des personnes touchées par les mesures de renvoi décidées par l'Autorité fédérale dans le cadre de la procédure déclenchée par la 'circulaire Metzler', le Conseil communal de Lausanne souhaite que les membres de la Municipalité signent l'appel des élus à l'Exécutif des communes vaudoises adressé au Conseil d'Etat et expriment publiquement leur solidarité à l'égard des personnes touchées par les décisions de renvoi.</i>
Discussion, suite	Thérèse de Meuron (Rad.), Adèle Thorens (Les Verts), <u>Evelyne Knecht (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que la police municipale ne soit pas appelée à intervenir pour appliquer les mesures de contrainte à l'égard des personnes touchées par une décision de renvoi.</i>
Discussion, suite	Gisèle-Claire Meylan (Lib.), Nelson Serathiuk (Hors parti), Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts).
Votes	Le Conseil, à une grande majorité, adopte la résolution de M. Fabrice Ghelfi (Soc.). Le Conseil, par 44 oui, 24 non et 15 abstentions, adopte la résolution de M ^{me} Evelyne Knecht (POP).
Interpellation Développement	Claire Attinger Doepper (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Pont de Chailly : état de la situation. »
Réponse municipale	Olivier Français, directeur des Travaux.
Discussion	Alain Bron (Soc.), Sylvie Favre (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Françoise Longchamp (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Olivier Français, directeur des Travaux, <u>Claire Attinger Doepper (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité n'entreprenne aucun travaux risquant de mettre en cause le caractère provisoire du giratoire et du sud de la place du Pont de Chailly, jusqu'à ce qu'un projet redimensionné nous soit présenté.</i>
Discussion, suite	Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Claire Attinger Doepper (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

Seconde partie de la 8^e séance du mardi 31 août 2004

Vote

Le Conseil, par 31 oui, 37 non et 7 abstentions, **refuse** la résolution de M^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.).

Clôture

La séance est levée à 22 h 45.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....

Présidence de M. Maurice Calame, président

Membres absents excusés : Raphaël Abbet, Eric Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Jean-Luc Chollet, Paul-Louis Christe, Pierre Dallèves, Marie-Josée Gillioz, Caroline Julita, Pierre-Henri Loup, André Mach, Jean Mpoy, Antoine Rudasigwa.

Membres absents non excusés : Bernard Coupy, Sylvie Favre, Aline Gabus, Georges Glatz, Evelyne Knecht, Thérèse de Meuron.

Membres présents	81
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 19 h 30, en la salle du Conseil.

Prestation de serment

Il est procédé à la prestation de serment de M. Nicolas Gillard (Rad.).

Démission

de M. Alain Bron (Soc.) de la Commission permanente des naturalisations, avec effet immédiat. (Lettre du 9 septembre 2004.)

Communication municipale

6 septembre 2004 : Dénomination du Bureau lausannois pour les immigrés.

Question Réponse

à la question (N° 12) de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) au sujet des tâches administratives affectées aux policiers. (31 août 2004.)

Question Dépôt

de M^{me} Andrea Eggli (POP) au sujet des économies touchant les établissements scolaires lausannois.

Question Dépôt

de M^{me} Florence Germond (Soc.) sur les travaux à l'avenue Benjamin-Constant.

Motion Dépôt	de M. Pierre Payot (POP) et consorts demandant l'étude d'une modification des statuts de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne afin de permettre au Conseil communal de prendre, pour améliorer le taux de couverture, des mesures autres que la seule augmentation des cotisations. <hr/>
Motion Dépôt	de M ^{me} Andrea Eggli (POP) : « Lausanne 'hors zone' de l'Accord général sur le commerce des services ». <hr/>
Motion Dépôt	de M ^{me} Claire Attinger Doepper (Soc.), M. Alain Bron (Soc.) et M ^{me} Sylvie Favre (Soc.) pour une nouvelle réflexion sur l'aménagement du Pont de Chailly. <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Roland Ostermann (Les Verts) et consorts (4 cosignataires) au sujet d'une construction prévue dans le site de l'Hermitage. L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Serge Segura (Rad.) et consorts (5 cosignataires) : « Chef de service : un mandat politique ? ». L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/>
Interpellation Dépôt	de M. Marc-Olivier Buffat (Rad.) : « Piscine de Bellerive : Fr. 12 millions sans couverture ? ». <hr/>
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Mireille Cornaz (Hors groupe) et consorts (1 cosignataire) : « Arbres et chemin, quel entretien ? ». <hr/>
Interpellation Dépôt	de M ^{me} Magali Zuercher (Soc.) concernant le réaménagement de l'avenue de Cour. <hr/>
Questions orales	
I.	M ^{me} Andrea Eggli (POP) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
II.	M. Pierre Santschi (Les Verts) ; M. Daniel Brélaz, syndic.
III.	M. Gilles Meystre (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux, M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.

- IV.** M^{me} Isabelle Truan (Lib.) ; M^{me} Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, répondra lors de la réponse qu'elle donnera à l'interpellation urgente déposée par M. Serge Segura (Rad.).
- V.** M^{me} Michelle Tauxe-Jan (Soc.) ; M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine.
- VI.** M. Jacques Pernet (Rad.) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux, répondra ultérieurement (*cf. infra*).

**Rapport s/préavis
N° 2004/31**

Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

**Rapporteur : M. Bernard Ravussin (Rad.),
président de la Commission des naturalisations**

Discussion

Gérard Chappuis (Soc.), M. le président.

Scrutin

Le bureau ad hoc – Olivier Martin (Rad.), Berthold Pellaton (Soc.), Claude Mettraux (Hors groupe), Philippe Jacquat (Lib.), Céline Christin (POP), Thomas Schlachter (Les Verts) – dépouille au bureau du Conseil.

Résultat

Bulletins délivrés : **80** ; rentrés : **80** ; nuls : **0**.
Bulletins valables : **80** ; majorité absolue : **41**.
Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **72** à **76**.

CANDIDATS ETRANGERS :		OUI	NON
1.	ALTOBELLI-Pain Pamela et son fils Robin	75	1
2.	ARAVENA ACEVEDO Natalia Andrea	75	1
3.	ARAVENA ACEVEDO Leticia Ines	76	—
4.	ARMENTI-Pierre Stéphane Giuseppe, son épouse Marie Josephine Françoise Gylianne et leur fils Jean-Philippe	74	2
5.	ARNOLD Jérôme David	76	—
6.	AUTIERI Marco Michele	76	—
7.	BERBAR Abdessamed	73	3
8.	BOI Karine Lucie Annuzziata	75	1
9.	BRANDAO Andrea Emanuel	76	—
10.	BRUSTOLIN Daniela et sa fille Leila	76	—
11.	BURIC Florian	76	—
12.	CAPUTO Adelina	75	1
13.	CARBALLO Carina	75	1
14.	CARBONARI Loretta	75	1

9^e séance du mardi 14 septembre 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
15.	CARRION Milagros	76	—
16.	CIPRIANO RODRIGUES Sandrine	76	—
17.	CORTINAS Véronique	75	1
18.	DAVILA DE LA CRUZ Carla	76	—
19.	DE GREGORIO Fabio Mariano	76	—
20.	DELGADO Damian Javier	76	—
21.	DELGADO Debora	75	1
22.	DE OLIVEIRA TORRES Stéphanie	75	1
23.	DI MARCO Teed Paul	76	—
24.	DI STEFANO Riccardo	76	—
25.	DO NASCIMENTO CAMACHO QUEIMADO Kevin José	76	—
26.	DURMUS Selin	75	1
27.	FERREIRA HENRIQUES Susana	75	1
28.	FREIRE Raquel Sofia	76	—
29.	GOMES Roberto	76	—
30.	HERNANDEZ Gabriel Alexandre	75	1
31.	KANDIAH Viveksanth John	75	1
32.	LOPEZ Antonella Christelle	76	—
33.	LOPEZ REY Laura	75	1
34.	MARTINS Micael	75	1
35.	MARTINS Susi	76	—
36.	MIFTARI Aferdita	74	2
37.	MIRANTE Claudio Alessandro	76	—
38.	NOVO MOURIZ Tania	75	1
39.	OZCAN Eda	74	2
40.	PASANDIN Natalia	76	—
41.	PEREZ Federico Fabio	76	—
42.	PINTO Ricardo Alexandre	76	—
43.	PIRES Fatima	76	—
44.	POULIGNY METELLO DE SEIXAS Estelle Gisèle	76	—
45.	<i>Candidature retirée</i>	—	—
46.	QUINTAS Eva	76	—
47.	RODRIGUEZ Laura	75	1
48.	SAHIN Zeynep Leyla	75	1
49.	SMERIGLIO Luca	75	1
50.	SWAMPILLAI Ayanth	74	2
51.	TESFAYE Hélène Segen	75	1

9^e séance du mardi 14 septembre 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
52.	THAQI Merita	75	1
53.	TRANCOSO Suzanna	75	1
54.	TSHERING-FRANCK-Maderi Suzanne Valérie et ses enfants Nairatma Sarasvati, Tananatha Vajrabhairava et Surya Nundina Nastasia	75	1
55.	TUMMINELLO Giovanna	75	1
56.	TUTONDA Brunelle Pedro	75	1
57.	WEGUENER SALDANO Cindy Iliane	75	1
58.	ADOUX Freddy Jacques	76	—
59.	AL MALEKI Maria	73	3
60.	AL MALEKI Zainb	72	4
61.	BASAR Ceyda	73	3
62.	BLANCO MACHINEA José Luis	75	1
63.	CALVO PAMPIN Monica	74	2
64.	CASTILLO SAEZ Elwin Antonio	74	2
65.	DE SALDANHA DA GAMA Taciana	75	1
66.	DOVAL BLANCO Monica	74	2
67.	EMIR Aysun Telli	73	3
68.	FETAJ Mirlanda	75	1
69.	GARCIA-Cassinelli Juakin Manuel, son épouse Alessandra Maria Giannina et sa fille Maeva	74	2
70.	HASHEMI Sayed Suliman	73	3
71.	HERNANDEZ Rodrigo Andres	75	1
72.	HYLAJ Arbelinda	74	2
73.	JOVANOVIC Igor	74	2
74.	JUSTINIANO GUACHALLA Aymara Teresita Indiana	75	1
75.	KASIKKIRMAZ Hacer	74	2
76.	KASSIMIDIS Paraskevi	74	2
77.	KHOSHEKDAMAN Hiwa	73	3
78.	KOSOVA Liridon	74	2
79.	KOSOVA Selvidon	75	1
80.	KOSOVA Valentina	75	1
81.	KUCI-Ramadani Faton	74	2
82.	MAGALHAES CARDOSO Maria Isabel	76	—
83.	MAGALHAES CARDOSO Nadia Solange	76	—
84.	MAGGI Jenny	75	1
85.	MARQUES GRAVATO Joel Filipe	75	1
86.	MARTINEZ SARASTY Laura Paola	76	—
87.	MATUTA Agostinho et ses enfants Tyron et Jada	76	—

9^e séance du mardi 14 septembre 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
88.	MEMETI Dritan	74	2
89.	PEREZ ZAMORA Felipe Esteban	75	1
90.	PIMENTA CARPINTEIRO Andreia Sofia	76	—
91.	POUSIN Camille Agnès Marie	76	—
92.	RAJADURAI Anushanshayini	75	1
93.	SIMIC Danijel	76	—
94.	SIVALINGARAJAH Kajani	76	—
95.	SIVAPALASUNDARAM Dayany	74	2
96.	SRISKANDAVEL Nesanthy	75	1
97.	TANG Thi Xuan Nhung	74	2
98.	WAROUX Elisabeth Lorraine	76	—
99.	YAPICI Rukiye	74	2
100.	YAPICI Saadet	73	3
101.	AL MALEKI Rahib	73	3
102.	ALMEIDA PANTIN Cristina	75	1
103.	ALVES FERNANDES Nuno Gonçalo	75	1
104.	ALVES FERNANDES Pedro André	75	1
105.	ANTONETTI-Tasic Dobrila	75	1
106.	BALASUNTHARAM Bamini	76	—
107.	BATURAY Banu	75	1
108.	BRAHIMI Maya	74	2
109.	DA CUNHA RODRIGUES Vandra Cristina	76	—
110.	DE SOUSA DOLORES Vera Lucia	76	—
111.	DJORDJEVIC KOVACEVIC Marijana	75	1
112.	GARCIA ALONSO-Harwig Victor Juan et sa fille Victoria Carmen Willemina	75	1
113.	HAZAL Sibel	74	2
114.	IDRIZI Elita	76	—
115.	KAZIC-Music Nesima et sa fille Sara	75	1
116.	KUBURAS Minel	76	—
117.	LAHA Florentina	76	—
118.	MADZABOU NGOKELE Phyorrella	76	—
119.	MAHALLA Fehmi	75	1
120.	MARTINS DIAS Ana Sofia	75	1
121.	MATUNDU Kassongo Junior	76	—
122.	PURIFICACAO Luciana Barbara	76	—
123.	RATNASINGHAM Subashini	76	—
124.	ROUZBEH Panteha	75	1

9^e séance du mardi 14 septembre 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
125.	ROZGA Magda Monika	75	1
126.	STANOJLOVIC Mirjana	74	2
127.	TAHIR Hedayatollah	74	2
128.	UMWALI Sylvie	76	—
129.	ATIDEPE Akou Nyedzi et son fils Ruben Jusep	75	1
130.	BALASUNTHARAM-Balasubramaniam Prathebraj	76	—
131.	BLANUSA-Veljkovic Zermena, son époux Branislav et leur fils Marko	75	1
132.	CALACO GUDINO Castora, son époux José Raimundo et leurs enfants Xavier et Sara	74	2
133.	DE SOYSA Mary Bernadette Lilamani	75	1
134.	DOS SANTOS CARVALHO MORAIS Susana Maria et son fils Tiago	75	1
135.	ELGUETA ORTEGA Marcela Marlene	76	—
136.	EL OUINKHIR-Doukafal Boujemaa	73	3
137.	FABIAN MONTABERT Andrea et sa fille Esther Ilona	75	1
138.	GHERBI Abderrahim	74	2
139.	GOMEZ RODRIGUEZ Concepcion	75	1
140.	HAZAL Hasan	75	1
141.	KASTRATI-Gashi Ibadete et ses filles Orela et Olsa	76	—
142.	KRASIC Jovica	75	1
143.	LE-Nguyen Thi Bich Su	75	1
144.	MEHDAOUI Mohamed Amir	74	2
145.	MITHA Eric Houssen	74	2
146.	ORUNCAK DELI Zeynep, son époux Mahir et leur fils Baran	75	1
147.	PUATI Buangi Makebo et ses enfants Idra et Jennifer Lawu	76	—
148.	SOUSA COSTA AHMATOVIC Célia Maria	76	—
149.	VALMORI Danila	76	—
150.	ABADZIC-Dokic Cvijan	75	1
151.	ABADZIC-Lukic Nedeljko, son épouse Slavica et leurs enfants Mico et Viktorija	74	2
152.	AIT-TORJMAN -Pellucani Moncef	73	3
153.	AKANDA NKONGO Dorothée	76	—
154.	ALAOUI CHRIFI-Chergui Abdelilah, son épouse Leila et leur fils Youness	74	2
155.	ALBINO-Iaconantonio Pasquale et son épouse Grazia	76	—
156.	ANANI Prosper Ayaovi	76	—
157.	BARBEY-Bergerot Jacky Christian et son épouse Andrée Raymonde	74	2
158.	BAZINET Marie José	75	1
159.	BELGUERMIT-Haiouani Saïd	74	2
160.	BERAM-Balcer Fouad et ses enfants Shoan, Shehrezad et Gian	75	1

9^e séance du mardi 14 septembre 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
161.	BOUCHERK-Benchikh Saci et son épouse Fatima	74	2
162.	CARLUCCI-Astolfi Michele Arcangelo, son épouse Barbara et leurs filles Sandra Iolanda et Eleonora Rachele	75	1
163.	CARRIM-Lopes Manuel José, son épouse Miquelina et leurs enfants Bruno Alexandre et Joana Isabel	74	2
164.	CONDE Mario Jose	76	—
165.	COSTAZ SINGH VIRK Roseline Pascale et ses filles Amrita Kaur Sarah et Renuka Kaur Dinah Marie	74	2
166.	DA CONCEICAO COELHO Isabel	76	—
167.	DAO-Lai Yasheng	76	—
168.	DECEI Sanda -Lucia et sa fille Ana	75	1
169.	DEL FIORE Gentile	76	—
170.	DE SOUSA FERREIRA-Magalhaes da Silva Jorge Manuel, son épouse Maria Manuela et leurs enfants Joana et Tiago	75	1
171.	DIAS DE FONSECA-do Amaral Lopes Antonio, son épouse Leonilde de Lurdes et leurs enfants Jonathan Manuel et Joana	75	1
172.	DIPOLD Marcia	76	—
173.	DWIR-Goldberg Benjamin Giora, son épouse Iris et leurs enfants Daniella et Dan	73	3
174.	EMINI-Berisha Muarem, son épouse Emine et leurs enfants Fatimé, Fadile, Sabri et Sami	73	3
175.	FRAZAO GOMES José Manuel	75	1
176.	GARCIA-Castro Jose et son épouse Hermosinda	75	1
177.	GARCIA GONZALEZ Isabel	75	1
178.	GIE Philippe Michel	76	—
179.	GUNEY-Gürer Esat et sa fille Gamze	75	1
180.	HAIDER Abdul Hadi	75	1
181.	HUYNH-Vo Xuan Phuong, son épouse Thuy Le Hoa et leurs enfants Hoa Phung Thao et Xuan An	74	2
182.	HUYNH-Cao Van My et son épouse Ngoy Hue	75	1
183.	IZQUIERDO Jose	75	1
184.	JEDDI-SHIRAZI-Adili Homayoun et son épouse Shirindokht	75	1
185.	JOSEPH Monique Louise	76	—
186.	JOVANOVIC Biljana	76	—
187.	KATUKU -Masua Mayeke	75	1
188.	LIU Yu	75	1
189.	LOBO PINHEIRO Maria Teresa	76	—
190.	LUONGO Colomba	76	—
191.	MARIC-Gajic Dragan, son épouse Ljubezna et leurs enfants Darko et Daniel	74	2
192.	MORENO LOPEZ Maria de las Neves	76	—

9^e séance du mardi 14 septembre 2004

CANDIDATS ETRANGERS (suite)		OUI	NON
193.	NADARAJAH-Suppaiyapillai Satgunathas et ses enfants Gowsigan et Santhiya	75	1
194.	NGUYEN TRUONG Khiem	76	—
195.	OBENG-Dwumoh Grace, son époux Frank Kyeremeh et leurs filles Sylvia et Doris	74	2
196.	PANOS-Maguina Christos et son épouse Evangelia	75	1
197.	PARAMANATHAN-Ramalingam Sasikaran	75	1
198.	PARILTI-Tanrikulu Ahmet, son épouse Hatice et leurs enfants Safak-Yuksel et Ufuk Kevin	73	3
199.	PAVLOVIC-Tasic Bratislav, son épouse Jelena et leurs enfants Kristijan et Sandra	73	3
200.	PETROVIC-Krgovic Borislav et son épouse Zorica	73	3
201.	PINTON-Delarue Marie-Noëlle Marcelle Yvette	74	2
202.	ROMANO-Charry Lozano Italo	74	2
203.	SAMARDZIC-Stolica Petar, son épouse Nevenka et leurs enfants Sava Georges et Sanja Karin	73	3
204.	SARACINO Daniela	74	2
205.	SAUVE WOLF Guillaumette Jeanne Maryvonne et sa fille Yuan Céline	73	3
206.	SOLUNAC-Kitic Zivka	74	2
207.	SUBRAMANIAM-Nagalingam Raveendran, son épouse Rasamalar et leur fille Dilany	74	2
208.	TAILLARDAT Marie-Laure Josette	74	2
209.	TALOMO-Cirillo Domenica	74	2
210.	TEBNI Tahar	74	2
211.	TODOROV-Novakovic Nikola, son épouse Lalica et leur fille Gabriela	75	1
212.	TRAC-Tran Quang Vinh	74	2
213.	TRUJIC-Houdemont Branislav, son épouse Isabelle Françoise et leurs filles Iréna Lidija, Natacha Magalie et Marina Anastasia	73	3
214.	TU-Ly Tu San	75	1
215.	VARDEH Albert	73	3
216.	VON SCHACK-Beauchemin Marie Louise	75	1
217.	ZARO JAVIER Andres	75	1
218.	ZIVKOVIC-Milutinovic Bistrica	73	3

PROROGATION AU 31 DECEMBRE 2005 :	OUI	NON
MACERA Sandra	73	3

**Rapport s/
RP N° 2003/59**

Enseignement préprofessionnel de l'art dramatique

Réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle conduisant à la Haute école de théâtre de Suisse romande

Rapportrice : M^{me} Françoise Longchamp (Lib.)

Discussion

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis, **soit, décide** :

d'approuver la réponse à la motion de M. Jean-Yves Pidoux demandant à la Municipalité de s'engager pour le maintien de la filière préprofessionnelle de l'enseignement de l'art dramatique conduisant à la Haute école de théâtre de Suisse romande.

Rapport s/motion

Motion de M^{me} Adèle Thorens

pour une restitution des Quais de Belgique aux promeneurs et aux piétons, les dimanches et en période estivale

**Rapporteur : M. Jean Mpoï (POP)
[remplacé par M^{me} Françoise Longchamp (Lib.)]**

Discussion

Adèle Thorens (Les Verts), Florence Germond (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Graziella Bertona (Lib.), Philippe Martin (Rad.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Sylvie Freymond (Les Verts), Diane Gilliard (POP), Jacques Pernet (Rad.), Nicole Grin (Lib.), Adèle Thorens (Les Verts), Pierre Payot (POP), Filip Uffer (Soc.), Jacques Pernet (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.).

Vote

Le Conseil, par 31 oui, 37 non et 10 abstentions, **refuse** la prise en considération de cette motion.

Serge Segura (Rad.) demande la contre-épreuve.

Le Conseil, par 32 oui, 39 non et 10 abstentions, **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/motion

Motion de M. Pierre Payot

demandant à la Municipalité de proposer une adjonction au Règlement pour le personnel de l'Administration communale fixant un plancher et un plafond aux montants des augmentations de salaires liées aux adaptations à l'indice suisse des prix à la consommation

Rapporteur : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)

Discussion

Pierre Payot (POP), Serge Segura (Rad.), Dino Venezia (Lib.), Diane Gilliard (POP), Daniel Brélaz, syndic.

Vote

Le Conseil, à une évidente majorité, **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/motion

Motion de M. Fabrice Ghelfi :

« Pour donner le goût de la lecture aux enfants »

Rapporteuse de majorité : M^{me} Florence Peiry-Klunge (Rad.)

Rapporteur de minorité : M. Fabrice Ghelfi (Soc.)

Discussion

Josianne Dentan (Rad.), Diane Gilliard (POP), Sylvie Freymond (Les Verts), Gisèle-Claire Meylan (Lib.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Florence Peiry-Klunge (Rad.), Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Graziella Schaller (Lib.).

Vote

Le Conseil, par 30 oui, 45 non et 1 abstention, **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Motion

de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts pour un prolongement de la ligne de bus N° 15.

Discussion préalable

La discussion préalable n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion

de M. Jacques Pernet (Rad.) : « Des panneaux informatisés pour... informer ! ».

Discussion préalable

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Pierre Santschi (Les Verts), Jacques Pernet (Rad.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Interpellation Développement	Roland Ostermann (Les Verts) développe son interpellation urgente au sujet d'une construction prévue dans le site de l'Hermitage.
Réponse municipale	Olivier Français, directeur des Travaux.
Discussion	<u>Roland Ostermann (Les Verts)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal invite la Municipalité à ne procéder à aucune construction dans la propriété de l'Hermitage jusqu'à ce que la procédure de classement soit achevée.</i>
<i>Discussion</i>	Olivier Français, directeur, Roland Ostermann (Les Verts).
Vote	Le Conseil, par 31 oui, 30 non et 13 abstentions, adopte la résolution de M. Roland Ostermann (Les Verts). <u>Martine Fiora-Guttman (Rad.)</u> demande la contre-épreuve. Le Conseil, par 34 oui, 28 non et 13 abstentions, adopte la résolution de M. Roland Ostermann (Les Verts). _____
Interpellation Développement	Serge Segura (Rad.) développe son interpellation urgente intitulée : « Chef de service : un mandat politique ? ».
Réponse municipale	Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.
Discussion	<u>Serge Segura (Rad.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
Résolution Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité veille à ce que ses chefs de service, lorsqu'ils s'expriment publiquement comme tels, s'abstiennent de prendre position et de donner des mots d'ordre relatifs à des objets soumis au vote du peuple.</i>
<i>Discussion</i>	Serge Segura (Rad.), Sylvie Freymond (Les Verts), Serge Segura (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Isabelle Truan (Lib.), Silvia Zamora, directrice, Marc-Olivier Buffat (Rad.), Marc Vuilleumier (POP), Diane Gilliard (POP), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Dino Venezia (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Alain Hubler (POP), Serge Segura (Rad.), Silvia Zamora, directrice, Daniel Brélaz, syndic.
Vote	Le Conseil, par 35 oui, 41 non et 4 abstentions, refuse la résolution de M. Serge Segura (Rad.). _____

Question orale
N° VI (cf. supra)

M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond à la question orale posée par M. Jacques Pernet (Rad.) au début de la séance.

Clôture

La séance est levée à 22 h 35.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....
